

**Le sport au service
du développement et de la paix :**

*Vers la réalisation des objectifs
du Millénaire pour le développement*

**Rapport de l'Equipe de travail interinstitutions
des Nations Unies sur le sport au service
du développement et de la paix**



Nations Unies, 2003

TABLE DES MATIÈRES

Résumé analytique	v
1. Introduction	1
2. Réaliser le potentiel du sport en tant qu'instrument de développement et de paix .	2
3. Le sport dans la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement . . .	5
Sport et santé	6
Sport et éducation	9
Sport et développement durable	12
Sport et paix	17
Sport et communication	19
Sport et partenariats	22
Sport et VIH/sida	25
4. Conclusion et recommandations	27
5. Bibliographie	29
6. Annexes	30
1. Inventaire des initiatives de sport au service du développement et de la paix	30
2. Instruments juridiques/de politique en faveur du sport et du jeu	31
3. Vers une politique multisectorielle en faveur de l'activité physique et du « sport pour tous »	32
4. Autres ouvrages à consulter	35
5. Sigles et abréviations	36
6. Liste des participants	37
Notes	39

Résumé analytique

Le présent rapport analyse en détail la contribution potentielle du sport à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) des Nations Unies. Il donne un aperçu du rôle croissant que jouent les activités sportives dans bien des programmes des Nations Unies et cristallise les enseignements tirés. Il formule aussi des recommandations visant à maximiser l'utilisation du sport et à l'intégrer dans les activités des Nations Unies.

Les initiatives des Nations Unies qui ont pour but d'aider les pays à réaliser les OMD font intervenir divers acteurs travaillant en partenariat pour promouvoir le développement durable et la paix. En particulier, le huitième OMD préconise une action concertée visant à établir un « partenariat mondial pour le développement ». C'est une mesure importante pour la réalisation des objectifs des Nations Unies; elle ne peut être réalisée que si la société civile de même que les gouvernements et les organismes internationaux sont pleinement engagés.

Le monde du sport constitue un partenaire naturel pour le système des Nations Unies. De par sa nature même, le sport implique la participation. C'est un phénomène d'inclusion et de citoyenneté. Le sport rassemble les individus et les collectivités, mettant en évidence les similarités et atténuant les différences culturelles ou ethniques.

Le sport offre un cadre idéal pour acquérir des aptitudes telles que la discipline, la confiance en soi et les qualités d'animateur; et il enseigne des principes fondamentaux comme la tolérance, la coopération et le respect. Le sport enseigne la valeur de l'effort et la manière de gérer la victoire ou la défaite. Quand on souligne ces aspects positifs du sport, celui-ci devient un véhicule puissant par lequel les Nations Unies peuvent promouvoir leurs objectifs.

Le présent rapport envisage le sport dans un sens élargi. En effet, la définition du sport recouvre toutes les formes d'activité physique qui contribuent à assurer la bonne forme physique, le bien-être mental et l'interaction sociale. Elle comprend les jeux, les loisirs, les activités sportives organisées, récréatives ou compétitives, ainsi que les sports ou les jeux traditionnels.

Les éléments fondamentaux du sport font de cette activité un outil viable et pratique pour appuyer la réalisation des OMD. Le sport influe sur la santé et réduit les risques de nombreuses maladies. Les programmes sportifs sont des instruments efficaces de mobilisation sociale, d'appui à des activités de promotion de la santé comme la sensibilisation au VIH/sida et les campagnes de vaccination. Le sport peut être une force économique importante, créant des emplois et contribuant au développement local. C'est aussi un cadre essentiel et une attraction naturelle pour l'exercice du bénévolat. Qui plus est, la pratique du sport appuie la préservation d'un environnement propre et sain.

La pratique du sport est essentielle pour le développement holistique des jeunes, car elle stimule leur santé physique et affective et favorise l'établissement de relations sociales précieuses. Elle offre des possibilités de jeu et d'expression de soi particulièrement bénéfiques pour des jeunes qui n'ont guère d'autres possibilités dans leur vie. Le sport offre par ailleurs des solutions de rechange saines à des activités néfastes comme la toxicomanie et la criminalité. A l'école, l'éducation physique est un volet essentiel d'une éducation de qualité. Les programmes d'éducation physique assurent la promotion de l'activité physique, et les recherches montrent qu'ils contribuent à l'amélioration des résultats scolaires.

Le sport peut éliminer les barrières sociales et devenir un puissant instrument permettant d'appuyer la prévention des conflits et la promotion de la paix, tant sur le plan symbolique à l'échelle mondiale que sur le plan pratique au sein des collectivités. Quand ils sont bien appliqués, les programmes sportifs favorisent l'intégration sociale et encouragent la tolérance, contribuant ainsi à réduire les tensions et à promouvoir le dialogue. Le pouvoir rassembleur du sport rend cette activité particulièrement attrayante comme outil de sensibilisation et de communication.

La principale conclusion de l'Equipe de travail interinstitutions des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix est la suivante : des activités sportives bien conçues sont des outils pratiques et économiques pour réaliser les objectifs de développement et de paix. Le sport est un puissant instrument que les Nations Unies devraient considérer de plus en plus comme un complément de leurs activités existantes.

En conséquence, l'Equipe de travail recommande vivement :

1. Que le sport soit mieux intégré aux programmes de développement.
2. Que le sport soit reconnu comme un instrument utile et intégré aux programmes de promotion du développement et de la paix.
3. Que des activités sportives soient intégrées aux programmes nationaux des institutions des Nations Unies s'il y a lieu et selon les besoins définis au niveau local.
4. Que les gouvernements et le système des Nations Unies accordent plus d'attention et de ressources aux programmes sportifs axés sur le développement et la paix.
5. Que les activités de communication faisant appel au sport soient axées sur des efforts de sensibilisation et de mobilisation sociale bien ciblés, surtout aux niveaux national et local.
6. Enfin, l'Equipe de travail estime que les partenariats constituent le moyen le plus efficace pour réaliser les programmes recourant au sport pour promouvoir le développement et la paix.

1. Introduction

En juillet 2002, le Secrétaire général des Nations Unies a mis sur pied une Equipe de travail interinstitutions pour examiner des activités faisant appel au sport dans le système des Nations Unies. L'Equipe avait pour mission de promouvoir un recours plus systématique et cohérent au sport dans les activités de développement et de paix, surtout au niveau communautaire, et de mobiliser un soutien accru en faveur de ces activités parmi les gouvernements et les organisations sportives. Elle était également chargée d'établir un inventaire des programmes existants de sport au service du développement¹, d'identifier des exemples instructifs, et d'encourager le système des Nations Unies à intégrer le sport dans ses activités et à œuvrer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Créée dans cette optique, l'Equipe de travail interinstitutions des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix regroupait des organismes ayant une expérience considérable en matière d'utilisation des sports dans leurs activités, notamment le BIT, le HCR, l'OMS, l'ONUDC, l'ONUSIDA, le PNUD, le PNUE, l'UNESCO, l'UNICEF et les VNU. Elle était coprésidée par M. Adolf Ogi, conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix, et Mme Carol Bellamy, directrice exécutive de l'UNICEF. Le soutien administratif était assuré par l'organisation non gouvernementale (ONG) Association internationale pour le droit au jeu de l'enfant (autrefois appelée Olympic Aid). Les membres de l'Equipe de travail étaient désignés par les chefs des institutions participantes des Nations Unies.

Entre octobre 2002 et mars 2003, l'Equipe de travail s'est réunie à deux reprises : la première, pour élaborer sa stratégie globale, et, la deuxième, pour adopter ses recommandations. Les institutions participantes ont préparé des communications fondées sur leur expérience en matière d'utilisation du sport et sur la pertinence de cette activité dans leur travail. Un comité de rédaction restreint s'est réuni à trois reprises pour définir la structure et le contenu du rapport. Les communications ont ensuite été consolidées et le rapport a été rédigé par le secrétariat et les coprésidents, en consultation étroite avec les participants.

L'Equipe de travail s'est efforcée de cristalliser les leçons tirées de l'expérience croissante du système des Nations Unies en matière d'utilisation du sport comme instrument de développement et de paix, et de tirer parti de l'intérêt croissant des milieux sportifs à l'égard des activités des Nations Unies. Plusieurs mesures concrètes ont été prises au cours des dernières années pour appuyer cette utilisation du sport, notamment : les recommandations émanant de MINEPS III, conférence de l'UNESCO qui a regroupé les ministres de l'éducation physique et sportive en 1999; la résolution WHA 55.23 de l'Assemblée mondiale de la santé en 2002 concernant la « Stratégie mondiale sur l'alimentation, l'exercice physique et la santé » de l'OMS; la décision du Conseil d'administration du PNUE en 2003 visant à lancer une stratégie à long terme en matière de sport et d'environnement; et une directive de l'UNICEF début 2003 encourageant tous les bureaux locaux à inclure le sport dans leurs programmes. De même, dans le monde du sport, diverses fédérations et organisations sportives ont fait preuve d'une prise de conscience croissante du potentiel global du sport.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. Le sport ne fait encore partie intégrante ni des programmes de développement ni du système des Nations Unies. En général, les initiatives sportives ont été jusqu'ici ponctuelles, informelles et isolées. Le moment est venu de concevoir une stratégie cohérente et systématique visant à accroître l'utilisation du sport dans les activités des Nations Unies. Il faudrait établir un cadre commun regroupant les initiatives et les intervenants du domaine sportif dans les différents secteurs.

2. Réaliser le potentiel du sport en tant qu'instrument de développement et de paix

Le sport est beaucoup plus qu'un luxe ou une forme de divertissement. L'accès et la participation à l'activité sportive sont un droit fondamental permettant aux êtres humains de tout âge de mener une vie saine et épanouie. Le sport — qu'il s'agisse du jeu, de l'activité physique ou de compétitions organisées — joue un rôle important dans toutes les sociétés. Il est crucial pour le développement de l'enfant. Il enseigne des valeurs fondamentales comme la coopération et le respect. Il améliore la santé et réduit les risques de maladie. C'est une puissante force économique qui crée des emplois et contribue au développement local. En outre, il rassemble les individus et les collectivités, créant des ponts entre les cultures et les ethnies. Le sport est un instrument économique qui permet de résoudre bien des problèmes de développement et de paix et de réaliser les OMD.

Le potentiel du sport en tant qu'outil de développement et de paix n'est pas encore pleinement réalisé. L'utilisation du sport ne fait pas encore partie de la pensée dominante dans les institutions des Nations Unies. Même si l'on reconnaît fréquemment que le sport et le jeu sont un droit humain, on ne les considère pas toujours comme une priorité, et ils ont même été qualifiés de « droit oublié »². Le sport est considéré comme un sous-produit — et non comme un moteur — du développement.

Le présent rapport explique pourquoi le sport doit jouer un rôle plus important dans les programmes de développement. En illustrant la contribution que le sport peut apporter quand il est utilisé de façon coordonnée et stratégique, ce rapport exhorte l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires à intégrer le sport dans leurs activités. Il vise par ailleurs à mobiliser un nouvel appui à des initiatives semblables parmi les organisations sportives, les pouvoirs publics et le secteur privé en suggérant des moyens de progresser en partenariat avec la société civile.

La portée du sport

Dans ce rapport, le sport est envisagé dans un sens large. Sa définition couvre toutes les formes d'activité physique qui contribuent à assurer la bonne forme physique, le bien-être mental et l'interaction sociale³, notamment les jeux, les loisirs, le sport occasionnel ou de compétition, ainsi que les sports ou les jeux autochtones.

Le jeu est une activité physique divertissante et participative, surtout chez les enfants. Souvent, il n'est ni structuré ni réglementé par des adultes. L'activité récréative est plus organisée que le jeu et implique généralement une activité physique récréative. Le sport est encore plus organisé et fait intervenir des règles ou des coutumes, et parfois de la compétition. Il importe de signaler que le jeu, l'activité physique récréative et le sport sont des activités que l'on choisit librement et que l'on exerce pour le plaisir.

La notion de « sport pour tous » est au cœur de cette définition du sport. Les initiatives de « sport pour tous » visent à maximiser l'accès et la participation à des formes appropriées d'activité physique. L'accent est mis sur la participation et l'inclusion de tous les groupes de la société, sans distinction de sexe, d'âge, de capacités ou de race.

Compte tenu de l'importance que l'Equipe de travail accorde au concept de « sport pour tous », ce rapport fait largement abstraction du sport de compétition réservée à une élite, même s'il y fait allusion de temps à autre⁴. Les activités des Nations Unies comportant un volet sportif ne visent ni à créer de nouveaux champions ni à développer le sport, mais plutôt à utiliser le sport dans le cadre général

des activités de promotion du développement et de la paix. Dans certains cas, ces activités peuvent favoriser le développement du sport, mais l'objectif primordial est de contribuer au développement global à travers des projets liés au sport.

Maximiser les aspects positifs du sport

Bien des valeurs fondamentales inhérentes au sport sont compatibles avec les principes nécessaires au développement et à la paix, tels que le fair-play, la coopération, le partage et le respect. Les aptitudes de survie acquises à travers le sport contribuent à autonomiser les individus et à améliorer leur bien-être psychologique en renforçant notamment la persévérance, l'estime de soi et les relations avec autrui. Ces caractéristiques du sport sont bénéfiques à tout âge, mais elles sont particulièrement vitales pour l'épanouissement des jeunes.

Toutefois, le sport est un reflet de la société. Il convient de reconnaître qu'à l'instar de bien des activités humaines le sport révèle simultanément certains des pires aspects de l'humanité : la violence, la corruption, la discrimination, le vandalisme, l'ultranationalisme, la tricherie et le dopage. Mais ces inconvénients du sport ne diminuent en rien ses avantages potentiels. Les Nations Unies ont la capacité d'aider les gouvernements et les collectivités à tirer parti des avantages du sport et à les canaliser harmonieusement vers la poursuite des OMD.

Sport et développement humain durable

Le développement humain durable est au cœur de la conception onusienne du développement, selon laquelle le développement ne se limite pas à la croissance économique. C'est un processus qui consiste à accroître les choix et les possibilités offertes à tous les membres de la société. Il est fondé sur les principes d'inclusion, d'équité et de durabilité, et l'accent est mis sur l'importance d'accroître les opportunités aussi bien pour la génération actuelle que pour les générations futures. A cet égard, les capacités les plus essentielles au développement humain sont les suivantes : « Vivre longtemps et en bonne santé, accéder à l'éducation, disposer de ressources nécessaires pour un niveau de vie décent et être en mesure de prendre part à la vie de la communauté⁵. » Le sport peut favoriser directement le développement de ces capacités.

La pratique du sport comporte des avantages physiques considérables; il contribue à la longévité et à la bonne santé, accroît le bien-être, prolonge l'espérance de vie et réduit les risques de plusieurs maladies graves non transmissibles, notamment les maladies cardiaques, le diabète et certains cancers. Le sport comporte également des avantages psychosociaux — il facilite l'intégration sociale et enseigne des mécanismes de réponse — ainsi que des avantages psychologiques — il réduit la dépression et améliore la concentration.

Par ailleurs, le sport développe les capacités humaines en augmentant des connaissances et en contribuant à l'éducation. L'inclusion de l'éducation physique dans les programmes scolaires et la création de possibilités de divertissement augmentent la capacité d'apprentissage chez l'enfant, et les études montrent qu'elles améliorent aussi l'assiduité et les résultats dans l'ensemble. En outre, le sport apprend à l'être humain à connaître son corps, stimulant ainsi la connaissance et le respect de son corps et de celui d'autrui, ce qui est essentiel pour vivre en bonne santé et pour éviter des maladies comme le VIH/sida. De même, l'exercice des sports de plein air stimule la connaissance et le respect de l'environnement en enseignant l'importance d'un environnement propre et sain.

Par ailleurs, le sport est un volet essentiel de la vie sociale qui fait intervenir directement les collectivités. Il rassemble les gens dans une atmosphère agréable et participative. Il aide à créer des rela-

tions sociales, à établir des liens et à améliorer la communication entre les individus et les groupes. De plus, le sport mobilise des bénévoles et facilite la participation active de la collectivité en contribuant à constituer un capital social et à renforcer le tissu social.

Sport et développement économique

Le sport est essentiel au développement humain et il contribue au développement économique. Le potentiel économique du sport est mis en évidence par l'importance économique d'activités comme la fabrication de matériel sportif, les événements sportifs, les services liés au sport et les médias. Au Royaume-Uni par exemple, on estime que la valeur ajoutée des activités sportives représente 1,7 % du PIB, le chiffre d'affaires du secteur sportif étant comparable à celui des secteurs automobile et alimentaire⁶.

En plus d'être une force économique en soi, le sport est aussi un catalyseur potentiel du développement économique. Une population physiquement active est en meilleure santé, ce qui accroît la productivité de la main-d'œuvre et la production économique. Le sport et l'activité physique constituent par ailleurs l'une des formes les plus économiques de la médecine préventive, car ils peuvent réduire de façon spectaculaire les coûts des soins de santé.

Le sport contribue davantage au développement économique parce qu'il est un moyen peu coûteux d'améliorer les possibilités d'emploi, surtout chez les jeunes. En enseignant des aptitudes de base qui sont essentielles sur le lieu de travail, notamment le travail d'équipe, les qualités de chef, la discipline et la valeur de l'effort, il offre aux jeunes une activité constructive qui contribue à réduire la criminalité juvénile et les comportements antisociaux et, dans le cas de la main-d'œuvre enfantine, il représente une véritable solution de rechange au travail.

Le sport peut être également un moteur du développement économique et de la création d'emplois sur le plan local. Les programmes sportifs offrent des possibilités d'emploi en même temps qu'ils stimulent la demande de biens et services. Le sport est par ailleurs une source importante de dépenses publiques et privées, notamment en matière d'infrastructures, lors des grands événements, et de consommation. La conjugaison de ces facteurs confère au sport un potentiel considérable de promotion du développement économique.

Sport et paix

Il existe également de puissants liens potentiels entre le sport et la paix. Sur le plan international comme sur le plan local, le sport rassemble les peuples au-delà des frontières et des barrières, transformant le terrain de jeu en un milieu simple et souvent apolitique, propice à l'établissement de relations entre des groupes opposés. En conséquence, le sport peut être un cadre idéal pour renouer le dialogue social et rapprocher les gens, en faisant ressortir les similitudes entre les peuples et en éliminant les préjugés⁷.

La popularité du sport et son pouvoir de rassemblement contribuent à faire de cette activité une puissante voix pour communiquer des messages de paix et un cadre pour poser des actes publics symboliques à l'échelon mondial et local. Le sport est un volet efficace des initiatives communautaires visant à créer une paix durable. Les aptitudes et les valeurs acquises à travers le sport sont, dans une large mesure, les mêmes que celles acquises à travers l'éducation pour la paix; elles sont axées sur la résolution et la prévention des conflits et sur la création d'un climat favorable à la paix, tant sur le plan interpersonnel que sur le plan international⁸. Des activités sportives bien conçues enseignent le respect, l'honnêteté, la communication, la coopération, l'empathie ainsi que la manière et la raison de respecter les règles. Le sport est un moyen puissant de communiquer ces valeurs, surtout aux jeunes, d'une manière divertissante et participative. Pour les réfugiés, les déplacés, les orphelins et les anciens

enfants soldats, le sport donne le sentiment d'être normal et d'appartenir à une structure dans un environnement déstabilisateur, et il constitue un moyen de canaliser positivement les énergies.

Le sport en tant que droit humain

Le sport est plus qu'un moyen pratique de promouvoir le développement et la paix. En effet, la possibilité de pratiquer et d'apprécier le sport et le jeu est un droit humain qui doit être favorisé et soutenu. Par conséquent, le sport et le jeu constituent non seulement un moyen, mais aussi une fin.

Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) n'était pas représenté dans l'Equipe de travail, mais il y a eu un consensus sur l'importance d'examiner le droit au sport et au jeu, surtout en raison de la place qu'il occupe dans plusieurs instruments clés utilisés par les organismes concernés⁹.

La reconnaissance du sport en tant que droit humain est clairement enchâssée dans l'article premier de la Charte de l'éducation physique et du sport adoptée par l'Unesco en 1978. Cette charte stipule que « tout être humain a le droit fondamental d'accéder à l'éducation physique et au sport » et souligne que toute personne a le droit de participer au sport, y compris surtout les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les handicapés.

De même, le droit de l'enfant au jeu est consacré dans l'article 31 de la Convention sur les droits de l'enfant, qui reconnaît « à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge ». Cet article stipule en outre que l'enfant a non seulement le droit de jouer, mais aussi le droit de voir organiser à son intention des possibilités de jeu, et il engage les Etats à encourager « l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité ».

Plusieurs autres instruments des Nations Unies reconnaissent également l'importance d'accéder et de participer au sport, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. De même, les Conventions n^{os} 138 et 182 du BIT concernant le travail des enfants demandent aux gouvernements d'adopter des politiques de réinsertion des enfants qui travaillent. Ici, le sport est considéré comme un instrument de politique efficace.

Malgré l'existence de ces instruments internationaux, le droit au sport et au jeu est souvent dénié. Dans bien des cas, cela est dû à la discrimination fondée essentiellement sur le sexe et sur les capacités. Souvent, cela est aussi dû à la négligence politique de l'importance du sport dans la société, qui se traduit notamment par la baisse des dépenses consacrées à l'éducation physique et par le manque d'espaces appropriés et de ressources nécessaires au sport.

Toutefois, le fait de reconnaître que l'accès et la participation au sport et au jeu sont des droits humains crée la responsabilité de veiller au respect de ces droits. Par conséquent, il incombe aux Etats, au système des Nations Unies et à d'autres intervenants de créer des possibilités de participation au sport et au jeu, permettant ainsi à tous de jouir du droit au sport et au jeu. Le HCDH pourrait approfondir cette question ainsi que la possibilité de recourir au sport pour promouvoir le respect des droits de l'homme.

3. Le sport dans la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement

Le sport contribue directement à la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement. C'est un moyen novateur et efficace de consolider les efforts déployés actuellement pour atteindre des

objectifs précis, surtout ceux qui concernent l'éducation, l'égalité des sexes, le VIH/sida et la lutte contre les principales maladies. De manière plus générale, des programmes sportifs bien conçus constituent également un moyen peu coûteux de promouvoir considérablement la santé, l'éducation, le développement et la paix, ainsi qu'un puissant moyen de mobilisation sociale et de communication de messages essentiels. En tant que l'un des aspects les plus riches et les plus développés de la société civile¹⁰ et un puissant réseau international d'acteurs et d'organisations du secteur privé, le sport ouvre de nouvelles possibilités de partenariats novateurs pour réaliser les objectifs de développement des Nations Unies.

Sport et santé

Le sport et l'activité physique sont essentiels pour améliorer la santé et le bien-être, un objectif qui fait partie intégrante des OMD. Une activité sportive et physique judicieuse peut contribuer largement à la prévention et à la guérison d'un grand nombre de principales maladies non transmissibles du monde. Les études montrent qu'une participation régulière à des programmes d'activité physique présente de nombreux avantages pour tous en matière de santé physique, sociale et mentale. Une telle participation a une incidence positive sur les stratégies visant à améliorer l'alimentation, à décourager le tabagisme, l'alcoolisme et la toxicomanie et à accroître les capacités fonctionnelles. Par conséquent, l'activité physique est un moyen efficace de prévention des maladies au niveau des individus et un moyen économique d'améliorer la santé publique au niveau des nations.

Progression des maladies non transmissibles à l'échelle mondiale

Le fardeau sanitaire des affections non transmissibles et évitables, comme les maladies cardiovasculaires, le cancer, le diabète et les maladies respiratoires chroniques, augmente considérablement dans le monde entier. Selon l'OMS, la mortalité, la morbidité et l'invalidité résultant de ces grandes maladies représentent près de 60 % de tous les décès et 43 % de toutes les maladies à l'échelle mondiale¹¹. Ces chiffres devraient grimper à 73 % et 60 % respectivement d'ici à 2020¹².

Progression de l'inactivité physique

La mauvaise alimentation, le tabagisme et l'inactivité physique sont les principales causes de ces maladies chroniques et constituent maintenant les problèmes majeurs de santé publique dans la plupart des pays. Parmi ces facteurs, on estime que l'inactivité physique entraîne directement 1,9 million de décès à l'échelle mondiale et contribue indirectement à des maladies et des décès attribuables notamment à l'hypertension artérielle, l'excès de cholestérol et l'obésité (voir figure 1).

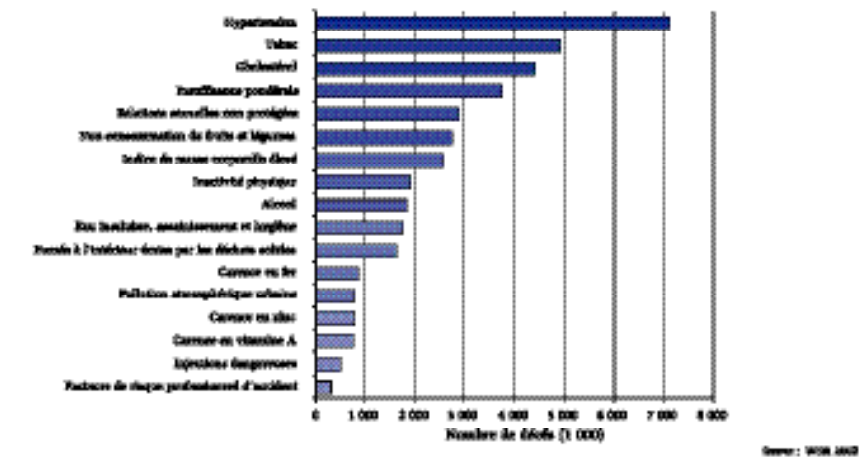
Dans le monde, plus de 60 % des adultes n'exercent pas un niveau suffisant d'activités sportives et physiques, surtout en raison d'un changement de mode de vie et, en particulier, de l'inactivité au travail, de loisirs sédentaires comme la télévision et l'ordinateur, et de l'utilisation excessive de mode de transport « passifs ». Ce mode de vie sédentaire contribue également à l'obésité.

Les personnes les plus susceptibles d'inactivité physique sont les femmes, les personnes âgées, les handicapés et les personnes appartenant aux catégories socio-économiques inférieures. De plus, bien que l'activité physique soit essentielle au développement holistique des jeunes, un tiers des adolescents sont insuffisamment actifs, les filles ayant moins de possibilités d'activité que les garçons. Cette situation est d'autant plus problématique que les habitudes d'activité physique acquises dans la jeunesse se conservent souvent toute la vie.

Avantages du sport et de l'activité physique pour la santé

La pratique du sport comporte de nombreux avantages pour la santé. L'activité physique peut réduire le risque d'une mort prématurée due à des maladies non transmissibles et le risque de con-

Figure 1.
Décès dans le monde en 2000 imputables à certains principaux facteurs de risque



tracter des affections comme les maladies cardiovasculaires, le cancer et le diabète, ainsi que le stress, l'anxiété et la dépression. Elle permet également de prévenir et d'atténuer l'hypertension, de maîtriser son poids, de prévenir et contrôler l'ostéoporose et de gérer la douleur chronique.

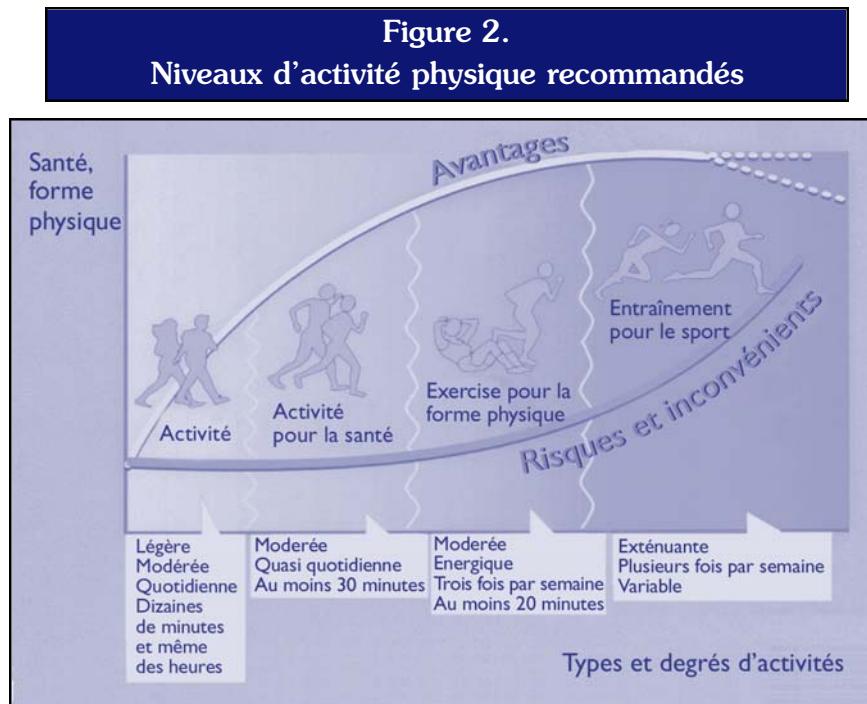
Bien que le sport et l'activité physique soient essentiels pour tous, sans distinction d'âge, de capacités, de sexe ou d'origine sociale, certains groupes en bénéficient plus que d'autres. Par exemple :

- Chez les jeunes, l'activité physique améliore la santé des os, le fonctionnement du cœur et des poumons ainsi que les fonctions motrices et cognitives.
- Chez les femmes, elle contribue à la prévention des fractures de la hanche et réduit les effets de l'ostéoporose.
- Chez les personnes âgées, elle renforce les capacités fonctionnelles, contribuant ainsi à préserver la qualité de vie et l'autonomie.

Les avantages économiques du sport pour la santé

Les études médicales montrent que l'exercice d'une activité physique dans le cadre d'un mode de vie globalement sain est le moyen le plus économique et le plus durable d'enrayer la progression des maladies non transmissibles. La promotion de la santé publique par la multiplication des possibilités d'activité physique présente des avantages économiques considérables, surtout dans les pays en développement où les ressources allouées à la santé sont déjà insuffisantes, d'où l'importance particulière de la prévention.

En plus d'améliorer la santé publique et de réduire les coûts des soins de santé, le sport et l'activité physique présentent également des avantages économiques considérables découlant des gains de productivité. Par exemple, aux Etats-Unis, où l'inactivité physique a accru de 75 milliards de dollars des Etats-Unis les frais médicaux en 2000, on estime que 1 dollar consacré à l'activité physique fait économiser 3,20 dollars en frais médicaux¹³. Au Canada, on estime que l'activité physique entraîne des gains de productivité équivalant à 513 dollars canadien par travailleur par an, grâce à la réduction de l'absentéisme, du renouvellement des effectifs et des blessures, mais aussi grâce à la hausse de la productivité¹⁴. Par conséquent, le sport comporte non seulement des avantages réels pour les individus, mais aussi des avantages économiques importants pour les entreprises, les collectivités et les nations.



La plupart de ces avantages pour la santé peuvent s'obtenir en pratiquant au moins 30 minutes consécutives d'activité physique modérée chaque jour. Des avantages supplémentaires peuvent résulter d'une activité supplémentaire (voir figure 2). Il existe divers types d'activités physiques appropriées, notamment la marche, la montée des escaliers et la danse.

Le sport peut contribuer par ailleurs à résoudre des questions de santé prioritaires; c'est notamment un moyen de mobiliser la société en faveur des campagnes de vaccination (voir la section intitulée « Le sport et la mobilisation sociale ») et des programmes de lutte contre le VIH/sida (voir la section intitulée « Le sport et le VIH/sida »).

➤ Afin de mettre en évidence l'importance du sport et de l'activité physique pour la santé, l'OMS a placé la Journée mondiale de la santé 2002 sous le thème « Pour votre santé, bougez !¹⁵ », et la Journée mondiale sans tabac 2002 sous le thème « Pour un sport sans tabac ». En 2003, l'OMS a élargi l'initiative « Pour votre santé, bougez ! » afin de promouvoir une participation soutenue à l'activité physique et au « sport pour tous » dans tous les Etats membres, dans le cadre d'une démarche intégrée de prévention des maladies non transmissibles, de promotion de la santé et du développement socio-économique. Cette initiative exhorte les Etats à célébrer chaque année une journée « Pour votre santé, bougez ! », à promouvoir l'exercice physique comme activité essentielle pour la santé et le bien-être et à adopter des stratégies mondiales et nationales axées sur un partenariat pour la bonne alimentation, l'activité physique et la santé.

Considérations essentielles en matière de sport et de santé

- Eu égard à la corrélation entre la progression de la maladie et le recul de l'activité physique, il est nécessaire que le sport devienne une priorité dans les politiques des gouvernements et des parties prenantes à tous les niveaux et dans tous les secteurs (voir l'annexe 3).
- Les avantages économiques d'une population physiquement active résident notamment dans l'amélioration de la santé publique, la réduction des coûts des soins de santé et l'augmentation de

la productivité, ce qui fait encore ressortir l'importance du sport et de l'activité physique en tant que domaines prioritaires pour les gouvernements et les parties concernées.

- Il faudrait veiller à ce que les programmes de « sport pour tous » et d'activité physique soient bien conçus et culturellement pertinents. Ils doivent aussi inclure tous les groupes auxquels l'activité physique apporte des avantages supplémentaires sur le plan de la santé, mais qui ne bénéficient pas de l'égalité d'accès, surtout les femmes, les handicapés, les jeunes et les personnes âgées.
- La Journée/l'Initiative « Pour votre santé, bougez ! » devrait donner l'occasion, fondée sur des partenariats, de concevoir et/ou de renforcer les politiques et programmes mondiaux, nationaux et locaux d'activité physique dans un cadre intégré de prévention des maladies non transmissibles et de promotion de la santé et du développement.

(Suite de la page précédente)

Sport et éducation

L'éducation est essentielle pour réaliser tous les OMD et le sport a une place naturelle dans l'éducation, que la méthode employée soit formelle, non formelle ou informelle. A l'école, l'éducation physique est un volet essentiel d'une éducation de qualité et peut servir à promouvoir la scolarisation des jeunes. A l'extérieur de l'école, le sport est une « école pour la vie », car il enseigne des valeurs fondamentales et des aptitudes à la vie pratique qui sont importantes pour le développement holistique. Le sport est également un puissant instrument d'éducation publique, et les événements sportifs peuvent effectivement accroître la prise de conscience et galvaniser l'appui et l'action pour des causes essentielles (voir la section intitulée « Sport et communication »).

Le sport, une « école pour la vie »

Le sport est une école idéale pour la vie. Les aptitudes apprises à travers le jeu, l'éducation physique et le sport servent de fondement au développement holistique des jeunes. Ces aptitudes, notamment la coopération et la confiance, sont essentielles à la cohésion sociale et se conservent pendant toute la vie adulte (voir encadré ci-contre).

Aptitudes et valeurs apprises par le sport

Coopération	Fair-play
Communication	Partage
Respect des règles	Estime de soi
Résolution des problèmes	Confiance
Compréhension	Honnêteté
Relation avec autrui	Respect de soi
Qualités de chef	Tolérance
Respect des autres	Persévérance
Valorisation de l'effort	Travail d'équipe
Comment gagner	Discipline
Comment perdre	Confiance
Comment gérer la concurrence	

Le sport sensibilise activement les jeunes à l'importance de certaines valeurs fondamentales telles que l'honnêteté, le fair-play, le respect de soi et des autres, ainsi que l'adhésion aux règles et la conscience de leur importance (voir encadré ci-contre). Il leur offre un cadre pour apprendre à affronter la concurrence et leur enseigne non seulement comment perdre, mais aussi comment gagner. Le sport est un moyen qui permet de comprendre la valeur des liens communs. Par exemple, l'un des avantages de la promotion des jeux traditionnels réside dans le fait qu'ils mettent en évidence l'importance de la diversité, favorisent l'inclusion et aident les gens à comprendre leur propre identité et celle des autres dans le contexte de la mondialisation. En outre, les sports et les jeux traditionnels sont généralement moins coûteux en installations et en équipements que les sports courants.

➤ Depuis 2000, le Programme d'éducation de la jeunesse par le sport (YES), piloté par les jeunes pour les jeunes, a connu la participation de 25 000 jeunes dans les 10 provinces du Zimbabwe. Chaque parti-

cipant doit s'engager à poursuivre ses études et à faire du bénévolat dans la communauté. L'objectif du Programme est d'amener les jeunes à acquérir des aptitudes à la vie pratique, à éduquer leurs congénères et à apporter une contribution à leur communauté en tant que modèles positifs à émuler.

Sport, éducation et inclusion

Les programmes sportifs scolaires et extrascolaires doivent impérativement inclure tout le monde et favoriser la participation équitable de tous, sans distinction de sexe, d'ethnie ou de capacité.

L'éducation des filles et le sport. Les aptitudes et les valeurs apprises à travers le sport sont particulièrement importantes pour les filles, car elles ont moins de possibilités d'interaction sociale que les garçons à l'extérieur du foyer familial et des réseaux familiaux. Afin de promouvoir le développement, il est essentiel de s'assurer que les filles bénéficient d'un accès équitable à une éducation de qualité. Pour promouvoir l'éducation pour tous et favoriser l'inclusion des filles qui n'ont pas accès à l'éducation de base, il faudrait élargir la portée de l'éducation et, par conséquent, envisager des moyens non formels tels que les programmes sportifs.

➤ En Roumanie, le programme d'éducation de l'UNICEF recourt au sport pour promouvoir la scolarisation au sein de la communauté Roma. Ce projet a pour but d'encourager les enfants à fréquenter régulièrement l'école et d'accroître l'équité en matière d'éducation en offrant aux garçons et aux filles la possibilité de faire partie des équipes sportives, à condition d'être assidu et d'avoir de bons résultats scolaires.

A travers le sport, les filles ont l'occasion de devenir des animateurs et de développer la confiance en soi et l'estime de soi. En participant aux activités sportives, elles créent également de nouvelles relations interpersonnelles et accèdent à de nouvelles possibilités, ce qui leur permet de mieux s'impliquer dans la vie scolaire et communautaire. Le sport offre aux jeunes leur propre espace, aussi bien physique qu'émotionnel, ce qui est particulièrement important pour les filles. Les équipes et les ligues sportives offrent souvent aux filles un cadre permettant de développer la camaraderie et de partager du temps et des valeurs avec d'autres filles.

En permettant aux filles d'accéder au sport, on leur permet aussi de réaliser la parité avec les garçons en matière d'éducation. Le sport étant un domaine traditionnellement masculin, la participation des filles remet en question les stéréotypes concernant les filles et les femmes, battant en brèche des attitudes enracinées. En outre, au fur et à mesure que les athlètes de sexe féminin s'affirment et se font reconnaître, elles deviennent des mentors pour d'autres.

L'éducation physique et les handicapés. Il est essentiel de donner aux jeunes handicapés la possibilité de participer à des programmes d'éducation physique à l'école et dans les clubs communautaires, compte tenu des avantages supplémentaires qu'ils tirent du sport et de l'activité physique.

Le sport, l'éducation et les réfugiés. L'éducation est facultative pour la plupart des réfugiés, étant donné qu'ils ne sont pas des citoyens de leur pays hôte. Dans les écoles pour réfugiés, les programmes sportifs font des efforts supplémentaires pour attirer les jeunes à l'école.

Les données empiriques du HCR montrent que l'inclusion des programmes d'éducation physique et de sport collectif dans les écoles pour réfugiés attirent de nouveaux groupes d'élèves à l'école, souvent des filles qui ne viendraient pas autrement. Les programmes sportifs relèvent les taux de fréquentation et réduisent les comportements antisociaux et non coopératifs, y compris la violence.

➤ Depuis 1997, le CIO et le HCR travaillent dans des camps de réfugiés bhoutanais au Népal pour offrir des activités sportives et récréatives structurées. En offrant aux réfugiés la possibilité de jouer, le pro-

gramme vise à améliorer l'éducation dans les camps, tout en contribuant à atténuer l'impact psychologique de la guerre et de la fuite.

➤ Le HCR travaille en étroite collaboration avec de nombreux partenaires pour offrir aux réfugiés des activités sportives dans les camps de réfugiés du monde entier. A Peshawar, en collaboration avec l'Association internationale pour le droit au jeu de l'enfant et Insan Foundation Pakistan, il offre des programmes de sport et d'éducation physique aux réfugiés afghans. Ces programmes contribuent à accroître les taux de fréquentation scolaire, surtout chez les filles, et, selon les parents et les enseignants, à réduire l'agressivité et la violence.

Le sport, l'éducation et l'éducation physique

L'éducation physique est un volet essentiel d'une éducation de qualité et fait partie intégrante de l'apprentissage continu. En négligeant l'éducation physique, on réduit la qualité de l'éducation, ce qui a éventuellement un impact négatif sur la santé publique et les budgets de la santé. Dans les programmes scolaires, l'éducation physique est la seule matière spécifiquement axée sur le corps humain. Elle enseigne aux jeunes le respect du corps — leur corps et celui de l'autre — et les aide à relever de nombreux défis auxquels ils sont confrontés, y compris la menace du VIH/sida et des autres maladies transmises sexuellement, ainsi que les dangers du tabac et de la drogue. En donnant aux élèves la possibilité de faire du sport à l'école, on s'assure qu'ils reçoivent une éducation complète axée sur le développement du corps et de l'esprit.

L'éducation physique est un moyen efficace de promouvoir l'activité physique chez les jeunes. Etant donné que les taux d'activité physique ont tendance à diminuer à partir de l'adolescence, il est impératif que les jeunes acquièrent le goût du sport à l'école pour demeurer actifs et en bonne santé toute la vie.

➤ En Mongolie, un projet de l'Unesco financé par l'Agence danoise d'aide au développement assure la promotion du sport dans plusieurs centres d'apprentissage à travers le pays et parraine des activités sportives et d'éducation physique dans le cadre des programmes scolaires¹⁶.

Il a été largement démontré qu'il existe des corrélations positives entre l'activité sportive et les résultats scolaires. Une étude a constaté que les enfants de 6 à 12 ans qui ont au moins cinq heures d'activité physique par semaine obtiennent de meilleures notes que ceux qui ont moins d'une heure d'activité physique¹⁷. De façon plus générale, les études montrent qu'en consacrant plus de temps à l'éducation physique dans les écoles on ne réduit pas les notes dans les matières intellectuelles, mais on améliore la capacité d'apprentissage et de rétention de l'information chez certains élèves.

Même si l'on reconnaît l'impact positif du sport sur l'éducation et le développement de l'enfant, l'éducation physique est de plus en plus marginalisée dans le système éducatif. En effet, on constate notamment une diminution du temps alloué à l'éducation physique, des effectifs de personnel spécialisé, de la formation des professeurs d'éducation physique, et des dépenses consacrées au matériel nécessaire pour pratiquer un sport, une activité physique et des jeux à l'école. Les recherches effectuées dans 126 pays montrent que la marginalisation de l'éducation physique est quasi universelle¹⁸. La raison primordiale de cette marginalisation réside dans le fait que l'éducation physique est souvent considérée comme une activité non productive et non intellectuelle et, par conséquent, comme un volet non essentiel de l'éducation, bien qu'elle soit une obligation juridique dans plus de 100 pays sur les 126 étudiés.

➤ En janvier 2003, l'UNESCO a organisé une Table ronde ministérielle regroupant des représentants de 103 pays. L'un des trois principaux sujets examinés était l'importance de remédier à la marginalisation

de l'éducation physique, compte tenu de son efficacité en tant qu'outil de promotion de la santé et du développement physique et d'acquisition des valeurs nécessaires à la cohésion sociale et au dialogue interculturel.

L'éducation physique est un excellent moyen de mettre en pratique de nombreuses aptitudes qui sont considérées comme des objectifs nécessaires d'un système d'éducation moderne, à savoir le travail d'équipe, la coopération, la résolution des problèmes et l'instauration de la confiance. Ces aspects de l'apprentissage font appel aux connaissances, mais les connaissances seules ne suffisent pas; l'éducation physique est un moyen très pratique d'inculquer ces aptitudes.

Sport et éducation : considérations essentielles

- Le sport est une « école pour la vie » idéale, surtout quand les activités sont spécialement conçues pour enseigner des aptitudes et des valeurs essentielles et pour autonomiser les groupes marginalisés.
- La négligence de l'éducation physique ayant éventuellement un impact négatif sur la santé publique et sur les budgets de la santé, les gouvernements devraient reconnaître l'importance de cette activité et montrer leur appui en augmentant les ressources, en assurant la formation du personnel et en prévoyant assez de temps pour dispenser l'éducation physique dans les écoles.
- Pour atteindre les objectifs généraux d'éducation et de développement, les programmes sportifs doivent être centrés sur le développement de l'individu et pas seulement sur le développement des aptitudes techniques sportives.

Sport et développement durable

Le développement effectif doit être durable et centré sur l'être humain. Pour promouvoir le développement durable, il faut satisfaire les besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins¹⁹, et, pour promouvoir le développement humain, il faut offrir à tous les membres de la société plus de choix et de possibilités, ainsi que les conditions propices à la longévité et à l'épanouissement²⁰. Des programmes sportifs bien conçus permettent d'atteindre les objectifs de développement humain durable en contribuant au développement socio-économique et à la viabilité de l'environnement.

Sport et développement économique

Le sport est un catalyseur du développement économique. A l'échelle mondiale, le secteur sportif est évalué à 36 milliards de dollars des Etats-Unis, et, selon les prévisions, il enregistrera un taux de croissance annuelle de 3 % à 5 %²¹. Font partie de ce secteur la fabrication d'articles sportifs, les services liés au sport, le développement des infrastructures et les événements sportifs, y compris les retombées attribuables aux spectateurs, aux promoteurs, aux vendeurs et aux médias. Ces aspects de l'économie sportive sont liés entre eux et contribuent au développement du sport en même temps qu'ils en bénéficient.

Le sport peut être un moteur efficace du développement économique, surtout au niveau local. Les relations entre les différents éléments du secteur sportif sont éminemment efficaces lorsqu'elles sont exploitées à l'échelon local en raison des économies d'échelle existantes. A titre individuel, chacun de ces éléments peut créer des activités, des emplois et de la richesse. Quand plusieurs éléments participent à une même stratégie, il devient possible de réaliser des gains économiques supplémentaires grâce aux synergies qui en résultent. Le sport a un impact potentiel encore plus important sur l'économie locale quand il est appuyé par des stratégies nationales de « sport pour tous ».

En encourageant le sport et les activités économiques fondées sur le sport, on peut enclencher un « cycle vertueux » où apparaissent de nouvelles formes d'activité qui nécessitent d'autres biens et services, créant ainsi des emplois et favorisant le développement économique²². A cet égard, l'octroi d'une assistance financière et technique axée notamment sur la formation des entraîneurs ou sur les technologies de fabrication de matériel sportif est éminemment bénéfique et constitue l'appui nécessaire pour lancer un tel cycle.

La conception et l'application de stratégies locales de développement économique fondées sur le sport doivent être participatives, encourageant et facilitant des partenariats entre les intervenants locaux, notamment les administrations, les institutions des Nations Unies, les ONG, les groupes communautaires, les patrons et les salariés. Ces stratégies doivent adopter une démarche intégrée qui tient compte des activités concernant les petites et moyennes entreprises (PME), la création d'emplois, la formation et le développement des infrastructures.

Fabrication de matériel sportif. Il existe une forte demande de matériel sportif chez les consommateurs. Mais, dans une large mesure, le prix de ce matériel est prohibitif pour les pays en développement. Cette demande non satisfaite offre aux PME locales la possibilité d'utiliser les installations et le savoir-faire existants pour produire du matériel sportif spécialisé à un prix abordable sur le marché local²³.

Sport et création d'emplois. Le sport est un instrument efficace de création d'emplois²⁴. En développant de nouvelles activités fondées sur le sport ou en utilisant plus rationnellement des installations sportives existantes, les programmes sportifs et communautaires peuvent créer des emplois, notamment pour les jeunes, surtout quand il existe une demande non satisfaite.

➤ A Jonava (Lituanie), l'ONU-Habitat a participé à la création de zones récréatives pour offrir à tous des espaces à utiliser gratuitement, favorisant ainsi l'équité et l'intégration sociales. En développant ces zones, on a accru les possibilités d'emploi pour les chômeurs et intégré la formation professionnelle et l'expérience de travail dans le domaine de l'environnement, enseignant ainsi des aptitudes de plus en plus en demande dans la région.

Sport et formation à l'emploi. Les initiatives liées au sport peuvent améliorer les capacités des travailleurs. En plus d'accroître la productivité d'une main-d'œuvre physiquement active, le sport est un précieux outil de formation à l'emploi. Il permet d'acquérir des aptitudes comme le sens de l'effort et le travail en équipe, améliorant ainsi l'employabilité. Cela est particulièrement efficace pour les jeunes et les groupes marginalisés.

➤ En Albanie, le gouvernement, l'ONU « Unione Italiana Sport per Tutti » et l'OIT recourent au sport pour aider les jeunes à combattre les effets négatifs de la transition vers l'économie de marché, notamment le chômage des jeunes qui atteint 25 %, la consommation de drogues et la pauvreté. A travers un réseau de centres de jeunesse, ces institutions donnent aux jeunes leur propre espace, de même qu'une possibilité d'interaction sociale et de participation à des activités sportives et récréatives tout en recevant des conseils, une assistance psychosociale et une aide à la recherche d'emploi.

Infrastructures sportives. La construction ou la remise en état des infrastructures sportives peuvent stimuler le développement économique, qu'il s'agisse d'installations de grande envergure ou de petits projets comme le nivellement d'un terrain en vue de le rendre sûr et propice au jeu. Par conséquent, le développement des espaces ouverts et des infrastructures sportives est une question importante en urbanisme. Les avantages économiques de cette activité sont notamment la création d'emplois et l'investissement dans le secteur de la construction ainsi que le maintien des emplois existants pour la gestion des installations et des activités qui s'y déroulent. Une fois construites, certaines installations

sportives peuvent être employées à diverses fins, notamment par les écoles et les groupes communautaires pour des activités culturelles, sociales et autres.

➤ Au Mozambique, le Ministère de la jeunesse et des sports et les collectivités locales rénovent actuellement des installations sportives avec l'appui du CIO et d'autres fédérations sportives à Boane et à Namaacha. Parallèlement, l'OIT, l'UNICEF et l'Association internationale pour le droit au jeu de l'enfant gèrent un programme de formation d'entraîneurs par des entraîneurs, axé principalement sur l'utilisation du sport comme outil de développement et de mobilisation sociale, surtout en matière de santé, dans le cadre de festivals organisés pendant la Journée mondiale de lutte contre le sida.

Sport et développement social

En plus de stimuler la croissance économique, les programmes sportifs bien conçus renforcent les capacités humaines de base, créent des relations interpersonnelles et inculquent des valeurs fondamentales et des aptitudes à la vie pratique. Ils constituent un précieux outil de promotion du développement social et de renforcement de la cohésion sociale, surtout quand ils sont réalisés avec les jeunes. Collectivement, les avantages de ces programmes constituent un puissant moyen de combattre l'exclusion sociale, de réinsérer les enfants qui travaillent et de réintégrer les groupes marginalisés dans leurs collectivités.

➤ En Zambie, Edusport Outreach International utilise des programmes de netball, de basketball, d'athlétisme, d'aérobic, de danse et de volley-ball pour apprendre aux jeunes à entraîner d'autres jeunes et pour inculquer des aptitudes à la vie pratique à plus de 10 000 enfants de la rue, orphelins et enfants à risque. Ce programme couronné de succès sert maintenant de modèle à des initiatives similaires en Afrique du Sud, au Botswana, en Ouganda et en Tanzanie.

Toxicomanie. En combinant les aptitudes sociales et personnelles, le sport peut être un moyen d'intervention efficace dans la décision de consommer ou de ne pas consommer de la drogue. La pratique du sport en soi n'empêche pas de consommer de la drogue, mais des programmes sportifs bien conçus, dirigés par des encadreurs compétents et crédibles, contribuent à réduire les comportements à haut risque. Cela est particulièrement vrai quand on associe les éléments du sport à la communication structurée d'informations sur la drogue et à l'enseignement d'aptitudes à la vie pratique²⁵.

➤ En 2001, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la National Basketball Association des Etats-Unis et d'autres partenaires ont collaboré dans un camp très en vue pour jeunes adolescents de l'ancienne Yougoslavie. Ce camp était axé sur la formation des animateurs, la résolution des conflits et l'importance d'un mode de vie sain et sans drogue.

➤ En Géorgie, plus de 46 000 enfants venant de 2 028 écoles ont participé à des tournois de football régionaux appuyés par des organismes gouvernementaux, l'UNICEF, les entreprises et les ONG. Ces tournois avaient pour but d'encourager les jeunes à adopter un mode de vie sain et de communiquer le message que « le tabac, l'alcool et la drogue ne procurent pas un plaisir comparable à la satisfaction extraordinaire de marquer le but de la victoire ».

Criminalité. Les facteurs qui contribuent à attirer les jeunes dans la criminalité sont notamment l'absence de modèle positif à émuler, le manque d'autodiscipline et l'ennui. Le sport permet de combattre ces causes de la criminalité juvénile en aidant les jeunes désenchantés à nouer des relations positives avec des adultes et avec d'autres jeunes, en les intégrant dans des activités constructives au sein de la société et en leur donnant la possibilité de consacrer leur temps à une activité utile.

➤ Au Royaume-Uni, une étude récente a montré que dans les zones à forte criminalité, les programmes sportifs contribuent à réduire la criminalité juvénile, le vandalisme et la délinquance et empêchent de nombreux jeunes de récidiver²⁶.

➤ Au Brésil, l'UNICEF appuie un centre de détention pour jeunes contrevenants. Après les cours, ces derniers jouent au football, apprennent le judo et pratiquent la gymnastique, ce qui les aide à canaliser leurs frustrations et à apprendre de nouvelles façons de gérer la colère.

Egalité hommes-femmes. Le sport peut être un moyen efficace d'autonomisation des filles et des femmes à qui l'on empêche souvent de pratiquer cette activité et de profiter de ses avantages physiques et psychosociaux. En contestant et en rejetant les idées fausses sur les capacités des femmes, les programmes sportifs intégrés contribuent à réduire la discrimination et à élargir le rôle imposé aux femmes.

➤ Aux Etats-Unis, les études montrent que les filles qui pratiquent régulièrement du sport sont moins actives sexuellement, deviennent moins souvent enceintes à l'adolescence et obtiennent de meilleurs résultats scolaires²⁷.

➤ Au Zimbabwe, l'IDSP, une division des Jeux du Commonwealth Games Canada, travaille en partenariat avec les services de santé provinciaux pour offrir des programmes bihebdomadaires d'aérobic qui sont accessibles à toutes les femmes dans des communautés urbaines et rurales et auxquels participent 200 000 personnes. Ces programmes prévoient notamment des débats sur les droits des femmes, les responsabilités parentales, la santé de base, le planning familial, les soins prénataux et postnataux, la prévention du VIH/sida, et offrent des services psychosociologiques.

Personnes handicapées. Le sport peut favoriser l'intégration des personnes handicapées dans la société, offrant un cadre d'interaction sociale positive, réduisant l'isolement et éliminant les préjugés. Les programmes sportifs pour handicapés sont aussi un outil de réinsertion peu coûteux. Ils sont éminemment thérapeutiques, car ils renforcent les fonctions motrices, la mobilité, l'autosuffisance et la confiance en soi.

➤ La confédération sportive/le Comité olympique de la Norvège (NIF) appuie des programmes sportifs pour les handicapés. Au Zimbabwe par exemple, cet organisme collabore avec le Comité olympique zimbabwéen et le Commonwealth Sport Development Programme (maintenant appelé IDSP) pour aider les handicapés à pratiquer le sport de leur choix.

➤ Les Volontaires des Nations Unies, de concert avec le PNUD et l'OIT, ont associé la pratique du karaté à des programmes de formation professionnelle pour handicapés physiques au Kenya, pays où plus d'un million de travailleurs sont handicapés, afin de renforcer leurs fonctions motrices, leur mobilité et leur confiance en eux-mêmes.

Travail des enfants. Dans le cadre d'une éducation de qualité, le sport peut aider à la réinsertion des enfants qui travaillent en renforçant leurs capacités, en devenant une activité de rechange et en leur donnant la possibilité de jouer. Le sport peut aussi favoriser la mobilisation des jeunes au sein de la communauté pour lutter contre le travail des enfants.

Sport et environnement

La corrélation entre le sport et l'environnement intègre à la fois l'impact du sport sur l'environnement et l'impact de l'environnement sur le sport. Les activités, les installations et les événements sportifs ont une incidence sur l'environnement, créant ainsi une « empreinte écologique ». Même si le sport n'est généralement pas une cause majeure de pollution, ses effets cumulatifs sont importants et peuvent inclure les pesticides, l'érosion, la production de déchets et la perte d'habitats²⁸. Par conséquent, il faudrait toujours réduire au minimum l'impact négatif du sport sur l'environnement.

➤ Le PNUE collabore actuellement avec les principales organisations sportives, y compris le Mouvement olympique et la fédération mondiale des fabricants d'articles de sport pour veiller à ce que les principaux événements sportifs et les articles de sport soient « verts ».

Il importe par ailleurs que le sport soit pratiqué dans le respect de l'environnement, la détérioration de l'environnement étant préjudiciable à la santé, au bien-être et au niveau de vie des individus et des communautés et à leur niveau d'activité physique. Divers facteurs tels que les polluants que l'on retrouve dans l'eau, dans l'air et dans le sol ainsi que les rayons ultraviolets ont une incidence négative sur la capacité et la volonté de pratiquer le sport. En revanche, un environnement plus propre incite à se rapprocher du milieu naturel et à accroître l'activité physique. La pratique du sport requiert également l'existence d'un cadre adéquat, sûr et propice au jeu, qu'il s'agisse d'une installation spécifique, d'un parc ou d'un espace ouvert. Pour maximiser la pratique du sport, il faudrait donc créer un environnement propre, adéquat et durable²⁹.

Le club de football MYSA, basé dans le bidonville de Mathare à Nairobi, attribue à ses équipes des points selon leurs victoires, défaites et matches nuls et selon la collecte des déchets, associant ainsi les bienfaits du sport à l'impact positif d'un environnement propre sur la santé³⁰.

Le lien fondamental entre un environnement propre et la pratique du sport est l'un des facteurs qui font de cette activité un outil puissant pour communiquer des messages écologiques et pour promouvoir des actions visant à protéger l'environnement.

Sport et volontariat

Les volontaires constituent une ressource stratégique importante pour les programmes de sport et devraient faire l'objet d'une mobilisation active³¹. A travers le monde, le sport s'appuie sur des volontaires, que ce soit dans le cadre d'événements à caractère communautaire ou international. A titre d'exemple, les Jeux olympiques de Sydney 2000 ont vu la participation de 47 000 volontaires. Une fois engagés dans le sport, les volontaires peuvent être mobilisés par ailleurs pour s'investir dans d'autres activités.

Etant un cadre essentiel d'intervention des volontaires, le sport devrait servir à promouvoir le volontariat, particulièrement parmi les jeunes dont la participation permet de prédire s'ils seront animés des mêmes sentiments plus tard dans la vie. Le volontariat procure des avantages à l'individu, tels que l'épanouissement personnel, l'acquisition de compétences, une meilleure compréhension et l'intégration sociale. Il présente également des avantages pour la société, notamment de par ses incidences, dont la croissance économique, le bien-être social, la participation communautaire, l'instauration de la confiance, le développement de la réciprocité, et l'élargissement des interactions sociales grâce à de nouveaux réseaux. Par conséquent, le volontariat constitue un élément de capital social, qui contribue à créer et à consolider la cohésion et la stabilité de la société. Le sport constitue un outil essentiel pour promouvoir le volontariat au sein des communautés et tirer les avantages sociaux³² qui en découlent.

Au Royaume-Uni, la contribution des volontaires au sport serait plus importante que celles du gouvernement et de la loterie réunies³³. Les volontaires, notamment les Volontaires des Nations Unies (VNU), les White Helmets (Casques blancs-Argentine), les Organisations de Service volontaire (VSOs) [Royaume-Uni], le Corps de la paix (Etats-Unis) et les entraîneurs bénévoles dont les services sont utilisés par les ONG, notamment SCORE et l'Association internationale pour le droit au jeu de l'enfant, constituent une ressource principale pour les programmes de développement.

SCORE, une organisation non gouvernementale basée en Afrique du Sud, recrute des volontaires internationaux et locaux pour mettre en œuvre des programmes de sport au sein des établissements scolaires et des communautés défavorisées. Les volontaires animent des activités, notamment les programmes d'éducation physique, les activités de sports organisés à caractère scolaire et périscolaire, les festivals sportifs, les activités sportives pour handicapés, et l'encadrement et la promotion des clubs de sport communautaires.

Sport et développement : principales considérations

- Afin de maximiser le potentiel économique du sport, les stratégies de développement devraient adopter une approche intégrée et cohérente, qui mette l'accent sur l'importance de stimuler la croissance au niveau local.
- Les programmes de sport, qui visent à appuyer le développement social, doivent être bien conçus, placés sous la direction de personnels qualifiés, centrés sur le développement de l'individu, et destinés à tous les groupes, sans distinction d'âge, de race, de sexe ou de capacité.
- Il convient de tenir compte des dommages ou des effets négatifs potentiels des activités sportives sur l'environnement. Il faudrait saluer les réalisations et le dévouement des organisations sportives et des organisateurs d'événements sportifs à l'égard de la protection de l'environnement, dans la mesure où d'autres peuvent suivre leur exemple en intensifiant leurs efforts en faveur de l'environnement durable.
- Les volontaires représentent une ressource stratégique à mobiliser pour la mise en œuvre des programmes de sport au service du développement. Par ailleurs, le sport constitue un cadre essentiel et naturel pour la mobilisation des volontaires

Sport et paix

Le sport est un langage universel. La capacité du sport à transcender les cultures permet aux programmes sportifs de combler les fossés sociaux et ethniques. En conséquence, le sport peut constituer un puissant moyen de promotion de la paix, tant de manière symbolique, au plan mondial, que de manière pratique, au sein des communautés.

Le pouvoir du sport peut être utilisé comme un outil pour la prévention des conflits et la promotion d'une paix durable. Lorsqu'ils sont efficacement mis en œuvre, les programmes de sport favorisent l'intégration sociale et la tolérance. Ces valeurs fondamentales sont les mêmes que celles nécessaires pour une paix durable. Dans les situations postconflit en particulier, le sport peut contribuer à faire baisser les tensions et à promouvoir le dialogue.

Initiatives communautaires de paix

L'utilisation du sport pour promouvoir la paix est extrêmement efficace dans le cadre des programmes au niveau communautaire, car ces programmes impliquent directement les personnes touchées par les conflits et la tension sociale. Le sport est souvent dénié en périodes d'instabilité, et pourtant il crée un sens de normalité, particulièrement chez les jeunes. Les programmes de sport offrent une structure dans un environnement déstructuré et déstabilisateur, et servent de vecteur pour canaliser les énergies et les détourner de l'agression ou de l'autodestruction. Par la même occasion, ils permettent de développer les aptitudes et les valeurs de l'individu qui sont nécessaires pour éviter les conflits et assurer la paix. Différents groupes bénéficient particulièrement des programmes de sport au service de la paix.

En Somalie, l'UNICEF et l'UNESCO œuvrent dans le sens de la promotion de la paix par le sport en mettant en œuvre des programmes qui visent à former les jeunes dans les techniques de résolution pacifique des conflits tout en leur offrant une formation sportive, ainsi qu'à fournir des ressources, à encourager et à appuyer les tournois sportifs interdistricts et régionaux en faveur de la paix. L'objectif visé est de renforcer les capacités dans le domaine du sport, tout en créant un environnement protecteur pour contribuer à réinsérer les jeunes qui vivent dans une situation postconflit.

Les jeunes. Dans bien de situations, les jeunes manquent d'espérance, ainsi que de moyens pratiques pour changer leur condition. Le sport constitue un moyen qui permet de former le caractère et de redonner confiance, à préparer les jeunes à mieux faire face aux enjeux d'un monde dominé par la compétition. Ces éléments peuvent être particulièrement bénéfiques en ce qui concerne la prise en charge et le soutien des orphelins.

➤ *Sharek*, l'équivalent arabe du terme participer, désigne une initiative du PNUD en faveur des enfants vivant en Cisjordanie et à Gaza. En concevant et en mettant en œuvre leurs propres programmes avec le concours des Volontaires des Nations Unies, les jeunes Palestiniens ont, dans leur grande majorité, choisi le sport comme un élément nécessaire de leur vie.

➤ La Danish Cross Cultures Project Association et l'UEFA appuient 185 écoles de football amateur de plein air regroupant 37 000 enfants âgés de 8 à 14 ans, dans le cadre d'un projet visant à favoriser la coexistence pacifique des pays tels que la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de la Macédoine, et la Serbie et Monténégro. Les jeunes participent à des camps d'entraînement de football qui visent à développer en eux l'esprit d'équipe et à contribuer à rapprocher les groupes ethniques et religieux.

Réfugiés et personnes déplacées. Les bienfaits psychosociaux de la pratique du sport permettent d'atténuer le traumatisme résultant de la fuite et l'angoisse liée au déplacement. Les programmes de sport constituent une activité positive et productive pour les réfugiés et les personnes déplacées, et atténuent nombre de problèmes auxquels ils sont confrontés, dont la violence, la limitation de l'accès à l'éducation et la dislocation de la structure familiale.

➤ Le sport sert de pont entre les réfugiés et les communautés d'accueil, en leur offrant l'opportunité de participer à des activités constructives. A titre d'exemple, en Thaïlande, le HCR s'est employé à coordonner des « matchs amicaux » entre les groupes de réfugiés du camp de Tham Him et la population autochtone de Suan Phung.

Ex-enfants soldats. Les enfants soldats sont déracinés de leurs communautés et de leurs structures sociales et font l'expérience d'une brutalité extrême. Le processus de leur démobilisation et réinsertion s'avère difficile et très délicat, nécessitant des soins physiques, psychologiques et psychosociaux, ainsi que des opportunités pour acquérir les compétences nécessaires pour la vie adulte. A cet égard, le sport peut jouer un rôle clé. Les programmes de sport offrent un espace de jeu et permettent aux enfants de vivre leur enfance, tout en constituant un moyen pour canaliser la colère et contenir l'agressivité. Les équipes sportives permettent également à ces jeunes d'établir des relations positives avec leurs pairs et les adultes, et créent un sentiment d'appartenance, qui est essentiel pour la réussite de leur démobilisation.

En Sierra Leone, l'UNICEF fait équipe avec l'ONG Association internationale pour le droit au jeu de l'enfant pour intégrer le sport et le jeu dans son Programme de réinsertion communautaire. Les volontaires travaillent avec les communautés locales afin de constituer un réseau d'encadreurs qui seront chargés d'animer les activités sportives et de développer chez les jeunes un sentiment d'appartenance, par l'établissement de relations cruciales au sein de la communauté.

Initiatives internationales de paix

Au plan mondial, le sport peut constituer un puissant symbole pour la paix. Reconnaissant que le sport peut contribuer à l'édification d'un monde pacifique et meilleur, l'Assemblée générale des Nations Unies a, depuis 1993, ravivé la Trêve olympique en prélude aux Jeux olympiques³⁴. A l'échelon mondial, on s'accorde de plus en plus à reconnaître le pouvoir du sport en tant que messenger international de la paix.

➤ Le sport a réussi à réunir les deux Corée à plusieurs occasions, la dernière en date étant les Jeux panasiatiques de 2003, qui ont vu les équipes de la Corée du Nord et de la Corée du Sud défiler côte à côte lors de la cérémonie d'ouverture.

➤ L'UEFA a commencé son partenariat avec le CICR en 1997 lorsqu'elle a fourni des ressources pour la campagne contre les mines antipersonnelles. Ce partenariat s'est développé pour s'étendre à la mobilisation de fonds et à la sensibilisation à l'importance de protéger les enfants en temps de guerre, particulièrement contre leur recrutement en tant qu'enfants soldats, ou à la prise de dispositions juridiques pour leur protection.

➤ Le doublet Pakistano-Israélien de tennis constitué de Aisam ul-Haq Quereshi et Amir Hadad, connu au plan mondial comme une initiative de paix par deux hommes à la raquette³⁵, a servi de modèle positif à imiter au sein des pays respectif.

Sport et paix : principales considérations

➤ Etant donné que les aptitudes et les valeurs enseignées à travers le sport s'accordent avec les efforts visant à promouvoir la paix, les activités sportives devraient être considérées comme un facteur d'appui aux programmes à mettre en œuvre dans les régions qui sortent de conflit ou qui connaissent de fortes tensions.

➤ Il est impératif que les programmes de sport au service de la paix mettent en exergue les valeurs positives et le pouvoir du sport en tant que facteur de cohésion sociale et qu'ils soient mis en œuvre dans des milieux sûrs et favorables, agréables et libres de toute pression.

➤ Les initiatives de paix liées au sport nécessitent des dirigeants responsables et bien formés.

➤ En tant que langage international, le sport devrait être considéré comme un moyen pratique pour faire passer les messages de paix et rechercher des solutions non violentes aux problèmes.

Sport et communication

En raison de son attrait quasi mondial, de son pouvoir de mobilisation et de ses multiples associations positives, le sport constitue l'un des plus puissants outils de communication au monde. Mis ensemble, ces facteurs confèrent au sport la capacité de toucher un éventail de publics de différentes manières, particulièrement des groupes qui, autrement, sont difficiles à atteindre. Tout seul, le sport a la capacité de véhiculer des messages tels que la coopération, la coexistence, ou la manière de gérer la victoire ou la défaite avec grâce. Puissant moyen de communication, le sport peut également constituer un cadre pour la promotion des objectifs de développement et de paix des Nations Unies. Qu'il s'agisse d'un événement ponctuel ou d'une campagne à plus long terme, le sport offre des possibilités inestimables tant pour le plaidoyer que pour la mobilisation des communautés.

Sport et plaidoyer

De nombreuses institutions des Nations Unies collaborent avec succès avec les milieux du sport dans le domaine de la communication, en sensibilisant aux questions essentielles par des initiatives aux plans mondial et local. Le sport peut être utilisé comme support pour véhiculer des messages de plusieurs manières, notamment par la mise à contribution des athlètes en tant qu'ambassadeurs ou porte-parole, la consécration des événements sportifs aux thèmes de développement, l'implication de la presse, ainsi que la collaboration entre tous les partenaires associés aux événements sportifs, y compris le secteur privé. Ces différentes options peuvent être exploitées individuellement ou ensemble, dans le cadre d'une politique cohérente de communication.

➤ Le Centre de programmes de communication de Johns Hopkins University, basé aux Etats-Unis, œuvre en partenariat avec les associations sportives et les organisations de santé dans plus de 30 pays africains afin de promouvoir des modes de vie et des comportements sains. Des kiosques d'information sur la

santé sont ouverts dans les stades, on procède à la distribution de matériel didactique, des services de counseling sont offerts, on organise des forums avant les matchs et aux mi-temps pour plaider en faveur de la prise de mesures, et les athlètes hommes et femmes jouent le rôle de porte-parole au cours des manifestations et dans les médias.

Les athlètes en tant qu'ambassadeurs itinérants. La popularité des vedettes sportives leur permet d'atteindre effectivement des publics variés, ainsi que d'attirer l'attention des médias. Outre la sensibilisation à certaines questions, les athlètes qui servent de porte-parole peuvent susciter l'intérêt de leurs pairs et des autres membres de l'équipe, et contribuer aux efforts de mobilisation des ressources.

- A l'échelle mondiale, le PNUD collabore avec Ronaldo et Zinédine Zidane, stars de football, en tant qu'ambassadeurs de bonne volonté pour soutenir les efforts de réduction de la pauvreté et plaider en leur faveur.
- Au niveau local, l'UNESCO et l'UNICEF œuvrent en partenariat au Cambodge pour diffuser des messages de prévention du VIH/sida, dans le cadre d'une campagne nationale d'affichage qui met en vedette quatre athlètes célèbres dans leurs disciplines respectives, à savoir la natation, la boxe khmer, le football et la course à pied.

Événements sportifs. Les événements sportifs constituent un cadre idéal pour toucher un grand nombre de personnes, soit sur le terrain soit à travers la couverture médiatique. Les méthodes de sensibilisation comprennent les messages publics, la projection de films vidéo et la pose de banderoles et autres étendards au sein des stades, des spectacles pendant la mi-temps, des publications ainsi que la diffusion de l'événement sur les sites Internet. De manière générale, les événements sportifs peuvent englober tous ces éléments et offrir en outre des possibilités de marketing et de collecte de fonds.

- A l'échelle mondiale, l'UNICEF et la FIFA ont constitué une alliance en vue de promouvoir la campagne intitulée « Dites oui pour les enfants » à l'occasion de la Coupe du monde de football 2002 qui a eu lieu en Corée et au Japon. De multiples éléments ont été déployés, dont les messages publics avec les footballeurs, la diffusion d'informations sur les droits de l'enfant dans les publications et sur le site Internet de la FIFA et la mobilisation de fonds par la vente aux enchères de souvenirs de sport. L'alliance a également donné lieu à la collaboration entre les bureaux de pays de l'UNICEF et les fédérations nationales de football dans plus de 70 pays.
- Au niveau communautaire, l'ONG Comvida au Honduras utilise les rencontres nationales de football comme moyen de communication pour sensibiliser davantage sur la prévention du VIH/sida, en organisant, avant les matchs, des rencontres simulées entre des équipes ayant pour vedettes des joueurs tels que « Connaissance » et « Préservatif », ainsi que « Seringue infectée » et « Infidélité », de l'équipe « Unis dans la mort ».

Au sein des organisations sportives. L'établissement de relations étroites avec les fédérations et les associations sportives constitue un moyen efficace d'exploiter les réseaux et structures existant au plan régional et national, pour permettre aux messages clés des Nations Unies d'atteindre un public aussi large que diversifié. Pendant que les organisations sportives s'emploient à développer le sport au niveau local, les organismes des Nations Unies peuvent promouvoir et soutenir les domaines où le développement du sport coïncide avec les questions du sport au service du développement. En outre, le fait de travailler directement avec les organisations sportives peut entraîner des changements positifs et les gagner à la cause, notamment en donnant des exemples très médiatisés, à imiter par les autres.

- La collaboration entre le PNUE et le CIO a eu pour conséquence de faire de l'environnement la troisième dimension de l'olympisme — aux côtés du sport et de la culture — et de conduire à l'élabo-

ration de directives pour des Jeux olympiques « verts », avec des retombées sur d'autres fédérations et associations sportives ainsi que les CNO.

La presse sportive. La presse écrite et la presse radiotélévisée constituent d'autres outils de plaidoyer par le sport. Le profil des personnes qui ont été touchées par le sport, des récits qui soulignent la participation des athlètes à des fins de bienfaisance ou des reportages qui mettent en évidence les activités à caractère sportif des Nations Unies sont autant d'actions qui contribuent à sensibiliser les populations aux questions de développement.

Campagnes. De nombreuses campagnes de communication des Nations Unies utilisent le sport de diverses façons novatrices :

- L'OIT œuvre en partenariat avec la FIFA et la Confédération africaine de football (CAF) pour la promotion de la campagne « Carton rouge pour le travail des enfants » qui, à la faveur de la Coupe d'Afrique des nations 2002 au Mali, a mis à contribution pour diffuser son message, des promoteurs, des médias et des promotions à l'occasion des matchs et des rencontres nationales et locales de football.
- L'OMS a consacré la Journée mondiale de la santé 2002 au thème « Pour votre santé, bougez ! » et la Journée mondiale sans tabac 2002 au thème « Pour un sport sans tabac » en collaboration avec la FIVB, la FIFA (Coupe du monde sans tabac en Corée et au Japon) et le CIO (Jeux olympiques d'hiver sans tabac de Salt Lake City 2002).
- La campagne du PNUD intitulée « Faire équipe contre la pauvreté » s'appuie sur la force de plaidoyer des célébrités du monde du sport dont Ronaldo, Zinédine Zidane, Martina Hingis, Sergey Bubka et Jacques Villeneuve.
- La campagne du PNUE intitulée « Play for the Planet » vise à rapprocher davantage les jeunes de la nature par le sport et à faire prendre conscience que le sport et les installations sportives peuvent avoir une incidence négative sur l'environnement.
- La campagne du HCR intitulée « Wannabe » en Argentine, Australie, Allemagne, Grèce et en Espagne utilise des images d'enfants réfugiés jouant au football pour susciter de la compassion pour les réfugiés.
- Les alliances de l'UNICEF avec la FIFA (Coupe du monde de football féminin 2003) et Fox Kids (Coupe du monde des moins de 13 ans) font la promotion de l'initiative « 25 à l'horizon 2005 », une campagne en faveur de l'éducation des jeunes filles qui vise à scolariser toutes les filles et à réaliser l'égalité entre les sexes dans l'éducation dans 25 pays à l'horizon 2005.
- La campagne de sensibilisation publique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) intitulée « Le sport contre drogue » utilise les célébrités du monde du sport ainsi que les événements sportifs dans plus de 40 pays pour promouvoir des choix de mode de vie positif et une vie sans drogue.

Sport et mobilisation sociale

Le sport constitue un moyen particulièrement efficace pour soutenir les efforts de mobilisation sociale. Le pouvoir de rassemblement du sport en fait un instrument utile pour mobiliser les communautés en faveur des initiatives publiques directes. Il permet de diffuser à grande échelle des messages et de mettre en œuvre des programmes en faveur d'un large éventail de personnes tant au plan local que national, en rassemblant différentes catégories de personnes dans un environnement divertissant et favorable. Qu'il s'agisse d'un élément complémentaire d'un événement sportif existant ou d'une

manifestation sportive spécialement organisée afin de soutenir des efforts de mobilisation, les plateformes que constituent les activités sportives offrent un moyen pratique et économique pour délivrer à des groupes difficiles à atteindre des informations et des programmes d'importance vitale, dans une atmosphère détendue et familière.

➤ A Nairobi, au Kenya, le Fonds allemand de la population et l'ONU-Habitat ont organisé un championnat de football pour les jeunes sans abri exposés à la prostitution, à la violence et au VIH/sida. Regroupant plus de 1 000 enfants de la rue, les tournois ont offert aux organisations la possibilité de fournir des services et un appui, ce qui dénote l'importance de créer un environnement favorable pour les activités sportives qui peuvent servir de vecteur pour la sensibilisation et la mobilisation sociale.

En tant que complément précieux des initiatives de santé, en particulier les campagnes de vaccination, les manifestations sportives constituent un moyen efficace de regrouper des adultes et des jeunes dans un environnement amical. Les activités sportives peuvent attirer les populations des régions environnantes dans les centres municipaux et accroître le nombre de personnes bénéficiant des vaccins essentiels.

➤ Au Ghana, les membres du gouvernement, l'OMS, l'UNICEF, le Fonds du Millénaire pour les vaccins et l'Association internationale pour le droit au jeu de l'enfant ont organisé des manifestations sportives pour mobiliser les communautés rurales aux fins de bénéficier du programme de vaccination 5 en 1. Plus de 4 000 personnes ont pu être vaccinées en une journée.

➤ En Zambie, courant juin 2003, des ministères, des institutions des Nations Unies et des ONG utiliseront le sport comme un outil pour accroître le nombre de personnes vaccinées contre la rougeole dans le cadre d'une campagne nationale. Cette initiative associe une campagne publicitaire de grande envergure, animée par l'une des stars de football du pays, à des rencontres sportives au plan local.

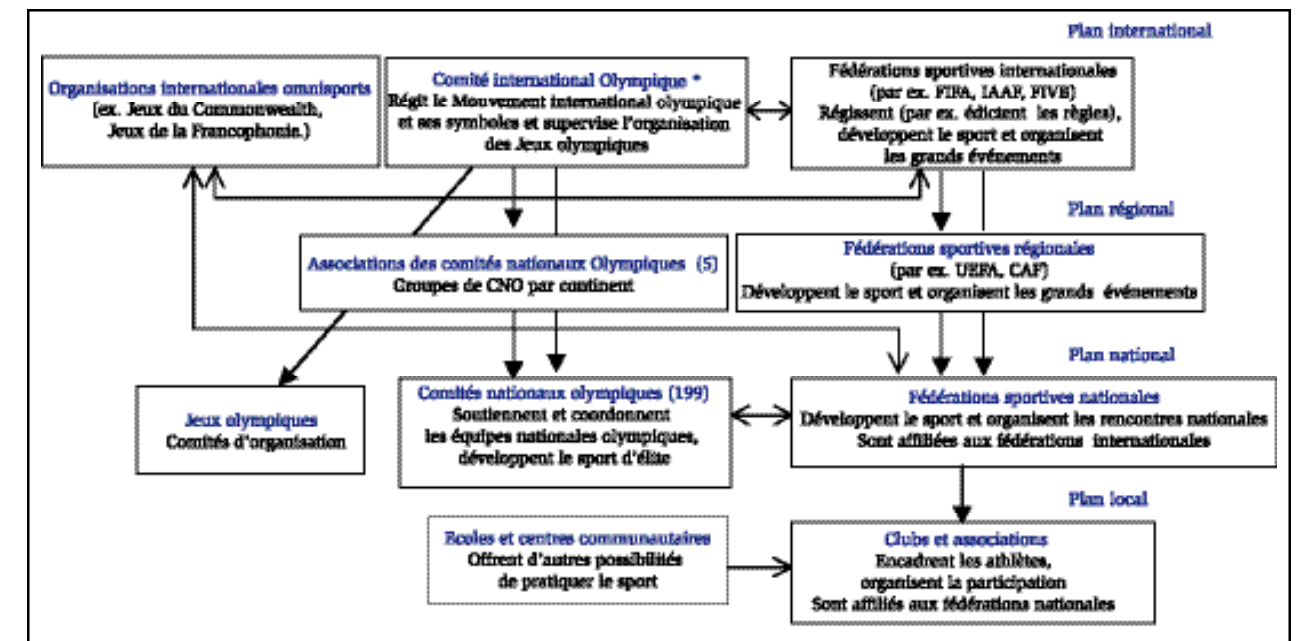
Sport et communication : principales considérations

- Les campagnes publiques devraient avoir des stratégies claires et des objectifs bien ciblés, et il faudrait accorder une attention particulière aux différentes manières d'utiliser le sport comme support pour véhiculer les messages.
- Dans la conception des initiatives de communication axées sur le sport, il faudrait définir clairement les objectifs des programmes, les publics cibles et les supports.
- Les athlètes qui jouent le rôle de porte-parole ou d'ambassadeurs doivent incarner les valeurs prônées par les Nations Unies.
- On fera preuve de prudence en collaborant avec les sports d'élite aux fins de communication, étant donné les conflits d'intérêts potentiels lorsqu'il s'agit de susciter l'attention du public et des médias au cours des « événements bruyants » et les risques de mercantilisme.
- Aux niveaux local et national, le sport devrait également être considéré comme un outil très efficace pour soutenir les efforts de mobilisation sociale et un moyen pratique d'associer différentes communautés à des activités de plus grande envergure, particulièrement en soutien aux campagnes de vaccination à grande échelle ou d'autres initiatives de santé.

Sport et partenariats

Le huitième OMD préconise la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement en tant que moyen d'associer de nouvelles couches de la société et de relever plus efficacement les défis

Figure 3.
Cadre institutionnel du monde du sport



*L'organisation du Mouvement paralympique est à l'image de celle du Mouvement Olympique. Le Comité international paralympique organise et coordonne les Jeux paralympiques et autres compétitions multidisciplinaires. Il constitue également l'organisation faîtière de 160 comités nationaux paralympiques et de cinq fédérations sportives internationales par type de handicap.

mondiaux de développement. Le secteur du sport offre une excellente opportunité pour l'établissement de tels partenariats pour le développement. Les partenariats constituent une méthode efficace de travail avec le sport, dans la mesure où le monde du sport est, par définition, un monde de partenariats, animé par différents acteurs issus des communautés, des secteurs public et privé et des organisations sportives, à différents niveaux (voir la figure 3 ci-dessus). La mise en œuvre des programmes de sport au service du développement et l'utilisation du sport par les Nations Unies devraient donc reposer sur des partenariats stratégiques avec l'éventail de parties prenantes intervenant dans le sport et faire l'objet d'une coordination dans un cadre commun.

Partenariats pour les programmes de sport au service du développement

Il existe trois domaines dans lesquels le partenariat est particulièrement efficace en tant que méthode pour utiliser le sport au service du développement.

Mise en œuvre de programmes. De nombreux programmes de sport au service du développement s'appuient sur des partenariats innovateurs entre les acteurs du secteur, dont les organisations sportives, les autorités gouvernementales, les volontaires et les ONG ayant une expertise spécifique dans la mise en œuvre des programmes de sport au service du développement.

➤ Le PNUD œuvre en partenariat avec les CNO dans plus de 50 pays depuis 1997 au titre de différentes initiatives visant à lutter contre la pauvreté.

➤ L'OMS travaille avec les autorités gouvernementales à des niveaux divers dans différents pays pour l'élaboration de politiques multisectorielles nécessaires au succès de l'initiative « Pour votre santé, bougez ! ».

- Dans de nombreux pays, dont le Mozambique et le Nicaragua, Universitas, un programme des Nations Unies mis en place par l'OIT, le gouvernement italien et un ensemble d'institutions des Nations Unies, exploite le réseau international des universités pour contribuer aux aspects formation et gestion du sport et participer activement à la promotion du partage des connaissances et de formation des jeunes, parallèlement à des efforts visant à promouvoir le développement local par le sport.

Mobilisation de ressources. Les partenariats offrent une approche stratégique pour ce qui est de la mobilisation de ressources, tant en faveur que par le biais du sport. Ils constituent des moyens efficaces de mobilisation des financements pour des initiatives de développement ayant trait à des questions spécifiques, ainsi que des instruments utiles pour les initiatives gouvernementales. Les possibilités de mobilisation de ressources comprennent l'engagement des organisations sportives et des athlètes ou l'établissement de partenariats avec le secteur privé. Les actions philanthropiques des entreprises sont particulièrement efficaces lorsqu'elles collaborent avec des promoteurs de grands événements sportifs ou mettent l'accent sur le marketing d'une cause ou d'autres initiatives novatrices.

- La fondation Olympafrica finance des centres à travers l'Afrique qui utilisent le sport pour promouvoir le développement social. Cette fondation œuvre en partenariat avec les principaux donateurs dont un certain nombre d'institutions des Nations Unies et des sociétés internationales, ainsi que des groupes et partenaires communautaires au niveau local.

- Cuba compte 41 000 membres du personnel d'appui technique et d'encadrement, de niveau universitaire, qui sont des spécialistes en sport. Ces personnes constituent une ressource précieuse pour les programmes de coopération technique de ce pays dans plus de 100 pays, et qui peuvent travailler aux côtés du personnel médical pour régler, par le sport, les questions sanitaires et sociales.

Plaidoyer. L'établissement de partenariats avec le monde du sport peut également offrir des voies innovatrices pour communiquer les messages des Nations Unies à divers groupes et mobiliser avec efficacité la société autour de certaines questions (voir « Sport et communication »).

Pour un cadre commun en matière de sport au service du développement et de la paix

Dans le système des Nations Unies il conviendrait de mettre au point une approche stratégique pour promouvoir des partenariats par domaine avec le monde du sport d'une manière qui soit à la fois axée sur les résultats et rentable, et venant en complément aux projets de coopération technique et aux objectifs généraux de développement.

La mise en place d'un cadre commun pour le sport au service du développement et de la paix permettra de regrouper l'ensemble des acteurs impliqués dans le sport, notamment les pouvoirs publics (par exemple, les ministères de la jeunesse, du sport, de la santé, des finances et autres), les organisations sportives (par exemple, les fédérations sportives, les CNO, les associations nationales de football, les clubs de sport), les ONG consacrées au développement du sport et le secteur privé. Dans ce cadre, il faudrait répertorier les ressources et les besoins aux différents emplacements, faciliter la communication et la consultation entre les différents acteurs et planifier les actions et les partenariats stratégiques.

Ce cadre commun doit également être intégré dans le processus de planification en vigueur des Nations Unies pour assurer que le sport soit effectivement pris en compte dans les activités de l'organisation. Le système des Nations Unies a recours à plusieurs mécanismes de coordination pour identifier les priorités nationales de développement (par exemple, le BCP et le PNUAD) et assurer la coordination de ses interventions humanitaires et de maintien de la paix. Les pays bénéficiaires, les donateurs et les ONG utilisent également ces instruments pour élaborer leurs politiques et priorités sur le terrain.

Le sport devrait être intégré dans ces instruments de coordination, premièrement, pour mieux intégrer les programmes à vocation sportive dans le système global de planification stratégique des Nations Unies, et, deuxièmement pour que les personnes qui utilisent ces instruments puissent réaliser pleinement les possibilités offertes par le sport pour contribuer à atteindre les objectifs de promotion du développement et de la paix. La mise en place de ce cadre commun permettrait de faire intervenir de nouveaux partenaires potentiels dans la planification du développement et ajouterait de la valeur aux instruments de coordination existants, en fournissant l'expertise et les moyens nécessaires à l'utilisation efficace du sport pour réaliser les OMD.

Sport et partenariats : principales considérations

- Dans l'intérêt du sport au service du développement, il faudrait mettre en place à l'échelon national un cadre commun, qui regroupe un large éventail d'acteurs afin de forger des partenariats stratégiques pour mettre en œuvre des programmes et aider à la planification nationale.
- Le monde du sport constitue un partenaire naturel pour le système des Nations Unies et devrait être inclus dans l'instauration d'un « partenariat mondial pour le développement » — le huitième OMD. Le sport offre un cadre de choix pour associer la société civile aux actions de développement.

Sport et VIH/sida

La pandémie de VIH/sida représente une des plus grandes menaces contre la vie, la dignité et la jouissance des droits humains. Selon l'ONUSIDA, 42 millions de personnes vivent avec le VIH/sida, dont 90% dans les pays en développement, 75 % en Afrique subsaharienne³⁶. Quatorze millions d'enfants ont perdu un ou deux parents du fait de la maladie. L'ampleur des dégâts causés par cette pandémie en fait plus qu'une question de santé. Le VIH/sida a des incidences notables sur le développement économique, la cohésion sociale et la sécurité, qui intéressent la société dans son ensemble. En conséquence, tous les aspects de la société civile, y compris le sport, doivent être mobilisés dans le combat mondial contre le VIH/sida.

L'impact du sport sur le VIH/sida

Le sport peut constituer un facteur qui contribue à freiner la propagation et l'impact du VIH/sida. Les quatre éléments fondamentaux nécessaires à une programmation efficace de la lutte contre le VIH/sida sont : les connaissances, les aptitudes à la vie pratique, la création d'un environnement sans risque et favorable et l'accès aux services. La nature du sport et les avantages qui en découlent lorsqu'il est intégré dans les initiatives de développement en font un outil efficace pour soutenir ces quatre éléments fondamentaux. On sait que les groupes les plus exposés aux risques d'infection par la maladie — les femmes et les jeunes, particulièrement les filles — sont particulièrement réceptifs aux initiatives sportives ciblées (voir « Sport et développement social »)³⁷.

Connaissances. Les entraîneurs et les responsables de programmes sportifs sont bien placés pour intégrer les activités de prévention du VIH/sida dans leurs programmes. Les jeunes qui pratiquent le sport entretiennent généralement des relations particulières et de confiance avec leurs entraîneurs, souvent à la différence de celles qu'ils ont avec d'autres adultes. Ces relations placent les entraîneurs dans une meilleure position pour discuter des questions délicates, en particulier la sexualité, d'une manière qui permet d'enseigner efficacement la prévention du VIH/sida et de prendre en charge ceux qui sont séropositifs.

Aptitudes à la vie pratique. Les programmes de sports bien conçus permettent d'acquérir les aptitudes à la vie pratique nécessaires pour la prévention et la protection contre le VIH/sida et de renforcer la prise en compte du sport (voir « Sport et éducation »). Il ressort des études, par exemple, que lorsque

des adolescentes pratiquent le sport, elles finissent par prendre conscience du fait que leur corps est leur bien et qu'elles doivent le respecter, ce qui les encourage à retarder l'activité sexuelle³⁸.

Environnement sans risque et favorable. Etant donné le caractère informel, social et amusant du sport et du jeu, le terrain de jeu peut aisément se transformer en un environnement sûr nécessaire à la mise en œuvre efficace des programmes et activités de lutte contre le VIH/sida. Le sport offre un cadre dans lequel la maladie et ses modes de transmission peuvent faire l'objet d'une discussion ouverte et où la lutte contre le stigmatisation sociale et la discrimination peut être menée. En particulier, cette approche est surtout efficace dans la prise en charge et le soutien des orphelins et autres enfants vulnérables, dans la mesure où le sport offre non seulement un cadre et la possibilité de nouer des relations avec les autres, mais également un espace d'expression et une occasion de jouer.

Accès aux services. Le sport est bien placé pour relever le niveau de connaissances, faire acquérir des aptitudes à la vie pratique et créer un environnement sans risque. Il constitue par conséquent un cadre idéal pour accéder à des services, en particulier pour les jeunes. La collaboration avec des organismes sportifs peut exploiter un réseau existant de clubs, de volontaires et de canaux de communication, offrant ainsi un moyen de faire rapidement participer un grand nombre de personnes.

➤ « Kicking out AIDS » est le nom d'un réseau régional d'organisations en Afrique australe qui se sert du sport pour renforcer les capacités des communautés. Ce réseau organise des activités sportives durables qui contribuent à sensibiliser davantage sur le VIH/sida, assure la formation des animateurs au profit des jeunes exposés et propose des activités sans risque et saines.

L'efficacité du sport en matière de communication et de mobilisation sociale (voir « Sport et communication ») en fait un outil très efficace pour sensibiliser davantage le grand public au VIH/sida. Les ligues sportives et les rencontres réunissent des communautés et offrent un cadre idéal pour les campagnes d'information du public sur la prévention et la protection, qui touchent un grand nombre de personnes de milieux et d'âges divers. En outre, les associations positives du sport et le sentiment répandu selon lequel il est dissocié de la politique formelle font que les messages ont plus de chance d'atteindre des populations qui, autrement, auraient été difficiles à toucher. Le caractère participatif du sport en fait également un puissant moyen pour dissiper les incompréhensions au sujet de la maladie et éliminer le stigmatisation sociale et la discrimination.

Les informations sur le VIH/sida ne circulent pas, et ne sont surtout pas assimilées par les adolescents. Par conséquent, il est impératif d'explorer de nouvelles voies originales pour la diffusion des messages de prévention. Le profond enracinement du sport dans les communautés et son attrait pour les jeunes en font un cadre idéal pour la mise en œuvre des programmes de prévention du VIH/sida.

➤ Le FNUAP soutient le Botswana Christian Council et le Botswana National Sports Council au titre de son action visant à promouvoir la santé de la reproduction et la prévention du VIH/sida parmi les adolescents. Ces deux institutions sociales ont été choisies en raison de leur influence significative sur les jeunes et des taux élevés d'adhésion de la jeunesse, ce qui met en évidence le pouvoir du sport en tant que moyen de faire face au problème du VIH/sida.

L'impact du VIH/sida sur le sport

L'impact du VIH/sida sur le monde du sport sera dramatique, particulièrement dans les pays à forte incidence. L'infection par le VIH est concentrée parmi les jeunes au sein de la population en âge de travailler, qui représentent les groupes les plus actifs dans le domaine du sport. Les organisations sportives dans les pays à forte incidence seront de plus en plus confrontées au fait que les athlètes, les

entraîneurs, le personnel et les membres deviendront malades et décéderont. Déjà les absences liées au VIH/sida, du fait de personnes tombant malades, assistant à des funérailles, des enterrements ou s'occupant des membres de leur famille malades, affectent les organisations sportives et font planer sur elles la menace de l'effondrement. Si toutes les organisations dans les pays à forte incidence font face à cette menace, les organisations sportives, notamment les groupes communautaires et les ONG, sont particulièrement vulnérables, dans la mesure où elles reposent souvent sur des personnes ayant des compétences spécialisées et des volontaires difficiles à remplacer.

Face à cette perspective, les organisations sportives se doivent de planifier leur réponse. Il s'agira, par exemple, de faire preuve d'ingéniosité en ce qui concerne le recrutement de nouveaux membres, du personnel, des entraîneurs et des volontaires. Il conviendra également de travailler avec le personnel existant pour contribuer à prévenir la propagation de la maladie et atténuer son impact sur ceux qui sont déjà infectés ou personnellement affectés. Les sportifs séropositifs — hommes et femmes — doivent se sentir en « zone sûre » au sein de leurs organisations sportives.

➤ L'OIT, en partenariat avec l'ONUSIDA, a publié le « Recueil de directives pratiques sur le VIH/sida et le monde du travail » ainsi qu'un document intitulé « Tool Box for Young Workers on HIV/sida », qui constituent une ressource intéressante pour les organisations sportives.

Sport et VIH/sida : considérations essentielles

- Les organisations et associations sportives devraient prendre part à la lutte mondiale contre le VIH/sida et le système des Nations Unies devrait les associer activement en tant que partenaires.
- Les programmes de sport visant à lutter contre le VIH/sida doivent inclure tous les éléments nécessaires à une programmation efficace en matière de VIH/sida, en particulier les quatre éléments fondamentaux : connaissances, aptitudes à la vie pratique, environnement sans risque et favorable, accès aux services.
- Le potentiel du sport au service des initiatives de développement doit être pleinement réalisé à l'échelon tant international que local, grâce à la sensibilisation à la maladie, au développement des connaissances sur la prévention et à la lutte directe contre le stigmatisation sociale et la discrimination, de manière positive et participative.
- Les promoteurs de programmes de prévention du VIH/sida axés sur le sport devraient subir une formation efficace dans les domaines liés au VIH/sida, bénéficier en plus de l'encadrement sportif et apprendre à travailler avec les jeunes. Il faudrait élaborer un programme d'études standard sur le VIH/sida, adaptable au contexte local, à l'intention des entraîneurs, des formateurs et d'autres acteurs du monde du sport.

4. Conclusion et recommandations

Le présent rapport a établi que le sport — qu'il s'agisse du jeu et de l'activité physique ou de sport organisé et de compétition — constitue un moyen puissant et économique de soutien des objectifs de développement et de paix. Les multiples bienfaits du sport et de l'activité physique sont non seulement ressentis au niveau individuel, mais également par la société entière. Les institutions des Nations Unies, les gouvernements et d'autres parties intéressées devraient impérativement intégrer le sport et l'activité physique dans les politiques et programmes dans un ensemble de secteurs, dont la santé, l'éducation et le développement économique et social. Le potentiel du sport en tant qu'instrument de

développement et de paix peut être réalisés si la promotion du sport est assurée de manière stratégique, systématique et cohérente.

Lorsque les programmes de sport servent à promouvoir le développement et la paix, leur mise en œuvre doit reposer sur l'équité et le respect des valeurs culturelles. Ces programmes doivent se fonder sur le modèle « sport pour tous » et permettre la participation de tous les groupes, en particulier ceux qui en tirent un avantage additionnel, notamment les femmes, les personnes handicapées et les jeunes. En outre, les programmes de sport doivent être expressément conçus afin de faire ressortir les connaissances et valeurs fondamentales qui peuvent être acquises par le sport.

Lorsque les aspects positifs du sport sont développés au maximum, il constitue un moyen puissant et économique de soutien des objectifs de développement et de paix. Le moment est venu pour le système des Nations Unies de prendre conscience du plein potentiel du sport en tant qu'outil viable et pratique pour le développement et la paix.

L'Equipe de travail interinstitutions des Nations Unies sur le sport au service du développement et de la paix recommande ce qui suit :

1. Le sport dans les programmes de développement : demande l'intégration du sport et de l'activité physique dans les politiques de développement des pays ainsi que dans les programmes de développement des organisations nationales et internationales de développement, avec un accent particulier sur les jeunes.

2. Le sport en tant qu'outil de programme : exhorte les gouvernements et les institutions des Nations Unies à faire de la participation aux activités sportives un objectif et un instrument pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et ceux d'autres conférences internationales, ainsi que des objectifs généraux de développement et de paix.

3. Le sport dans les programmes nationaux des Nations Unies : recommande l'inclusion des initiatives axées sur le sport dans les programmes des institutions des Nations Unies, le cas échéant et en fonction des besoins évalués au plan local.

4. Partenariats : recommande que le système des Nations Unies :

- a) Assume un rôle de chef de file pour la promotion du dialogue entre le monde du sport et celui du développement aux niveaux national et international, afin de faciliter le développement de partenariats innovateurs impliquant le sport au service du développement;
- b) Envisage la création d'un « réseau mondial de sport au service du développement » afin de faciliter les partenariats entre le système des Nations Unies et les organisations à vocation sportive, y compris les fédérations et associations sportives et le CIO, les ONG humanitaires s'occupant de sport, le secteur privé, les athlètes, les équipes et les volontaires.

5. Mobilisation de ressources :

- a) Encourage les gouvernements à identifier et à mettre à disposition des ressources pour :
 - Appuyer des initiatives de sport, qui maximisent la participation et l'accès au « sport pour tous », au sein de leur propre pays;
 - Mettre en œuvre des programmes de sport au service du développement dans le cadre de l'aide internationale au développement; et

- Renforcer la place du sport et de l'activité physique dans l'élaboration de politiques d'une manière générale.

b) Exhorte les partenaires du système des Nations Unies, notamment ceux du secteur privé, les organisations sportives et la société civile, à apporter un soutien en nature et en espèces au sport au service du développement et de la paix.

6. Communication : encourage le système des Nations Unies à rechercher des moyens nouveaux et innovateurs d'utiliser le sport pour la communication et la mobilisation sociale, particulièrement aux niveaux régional, national et local, en favorisant la participation active de la société civile et en veillant à atteindre les publics visés.

5. Bibliographie

Banque mondiale (1999). *Indicateurs du développement dans le monde*, Banque mondiale : Washington, D.C.

Central Council of Physical Recreation (UK) [2002]. *Everybody Wins: Sport and Social Inclusion*, Central Council of Physical Recreation: Londres.

Fabre, J., et A. Hillmer (1998). *Common Ground: The Place of Sport in Development*, document présenté au Forum international olympique pour le développement, Kuala Lumpur, 9-10 septembre 1998.

Hardman, K., et J. Marshall (1999). *Worldwide Survey of the State and Status of School Physical Education: Summary of Findings*, CIEPSS : Berlin.

Lalkaka, R. (1999). *The Role of Sporting Goods Manufacture in Economic Development*, une étude préparée pour le Programme des Nations Unies pour le développement, présentée au Forum international olympique pour le développement, juin 1999.

Masure, I., Y. Yamaguchi et M. Chogghara (2002). *Sport for All in Japan* (2nd ed.), Sasakawa Foundation : Tokyo.

OMS (2002). OMS (2002), *Rapport sur la santé dans le monde : réduire les risques et promouvoir une vie saine*.

OMS (2002). Résolution 55.23 de l'Assemblée mondiale : « Alimentation, exercice physique et santé ».

OMS (février 2003). Initiative mondiale annuelle « Pour votre santé, bougez ! » : document analytique.

ONU DC (2002). *Le sport au service de la prévention de l'abus de drogues*, ONU DC : New York.

ONUSIDA (2002) *Le point sur l'épidémie du sida*, décembre 2002.

PNUD (2002). *Rapport sur le développement humain*, PNUD : New York.

PNUE (1992). *Action 21: la Déclaration de Rio*, PNUE.

PNUE et D. Chernushenko (1994, 2000). *Greening Our Games: Running Sport Events and Facilities That Won't Cost the Earth*, PNUE.

PNUE et D. Chernushenko (2001). *Sustainable Sport Management: Running an Environmentally, Socially and Economically Responsible Organization*, PNUE : Ottawa.

Pratt, M., C. A. Macera et G. Wang (2000). "Higher direct medical costs associated with physical inactivity", *The Physician and Sports Medicine* 28(1), CDC : Atlanta.

Sabo, D., et al. (1998). *The Women's Sports Foundation Report: Sport and Teen Pregnancy*, The Women's Sports Foundation : New York.

Santé Canada (1998). *Improving the Health of Canadians through Active Living*, Santé Canada : Ottawa.

UNICEF (1999). *Education pour la paix dans UNICEF*, série Documents de travail (Section Education), juillet 1999.

UNICEF (1999), *Manuel d'application de la Convention relative aux droits de l'enfant*, UNICEF : New York.

UNICEF (2002). *Les enfants touchés par les conflits armés : actions de l'UNICEF*, UNICEF : New York.

Universitas (2001). *Overview and Learned Lessons on Local Economic Development, Human Development, and Decent Work*, Working Paper, octobre 2001.

VNU (2001). *Below the Waterline of Public Visibility*, Rapport de la Table ronde sur le volontariat et le développement social, tenue à la Haye, aux Pays-Bas, du 29 au 30 novembre 2000.

VNU (2001). *On Volunteering and Social Development*, Réunion d'un groupe de travail d'experts des VNU.

Zinser, L. (2002). "Together, this team succeeds", *New York Times*, 29 août 2002.

6. Annexes

Annexe 1 – Inventaire des initiatives de sport au service du développement et de la paix

Un inventaire des initiatives existantes (projets et programmes) utilisant le sport comme outil pour promouvoir le développement et la paix figure sur le site Internet www.sportdevconf.org/?cmd=8. S'il est vrai que cet inventaire n'est pas exhaustif, il constitue le premier effort du système des Nations Unies visant à rassembler de manière coordonnée et complète les données sur les initiatives de sport au service du développement. Cet inventaire est régulièrement mis à jour et amélioré à mesure que de nouvelles informations sont obtenues sur des initiatives actuelles et envisagées de sport au service du développement et de la paix.

A ce jour, plus de 120 initiatives du genre ont été répertoriées, dont la moitié est administrée ou soutenue par les institutions des Nations Unies. Les fédérations de sport sont impliquées dans un peu plus du quart, dont deux tiers en partenariat avec les institutions des Nations Unies. La gestion du reste est assurée par les gouvernements et des ONG spécialisées dans le sport au service du développement. Un quart de ces initiatives est en cours d'exécution dans plus d'un pays.

Les programmes et projets figurant dans la base de données sont très variés. Cela dit, les objectifs fondamentaux des initiatives de sport au service du développement rentrent dans trois catégories principales :

- **Questions sociales** : un tiers des initiatives porte exclusivement sur les questions sociales, concernant notamment les enfants défavorisés et déshérités, l'éducation, l'égalité entre les hommes et les femmes, l'autonomisation des femmes et l'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées.
- **Questions de santé** : environ 15% des initiatives concernent exclusivement les questions de santé, notamment la prévention du VIH/sida, la prévention de la toxicomanie, la prévention du paludisme, la vaccination, la vie active et saine, les jeunes handicapés.

- **Questions de développement économique** : 5 % des initiatives traitent exclusivement de questions de développement économique, notamment la lutte contre la pauvreté, le développement économique local, la mobilisation des volontaires, la création d'emplois et la protection de l'environnement.

Un cinquième des projets et programmes répertoriés dans la base de données ont des objectifs qui recourent les questions d'ordre social, de santé et de développement économique.

La dernière catégorie importante d'initiatives identifiées concerne les campagnes de communication qui utilisent le sport. Un sixième des initiatives répertoriées est axé sur la communication, utilisant le sport comme cadre pour se faire connaître à travers les médias et sensibiliser le grand public. La majorité de ces campagnes se déroule au niveau international.

Annexe 2 – Instruments juridiques/de politique en faveur du sport et du jeu

OIT

- Convention n° 182 de l'OIT concernant les pires formes de travail des enfants (1999): voir en particulier les articles 3 a, 3 d, 7 2b et 2c, et 8.
- Recommandation n° R 190 (1999) sur l'élimination des pires formes de travail des enfants : voir en particulier l'article 2 b.
- Convention n° 138 de l'OIT concernant l'âge minimal (1973): voir en particulier l'article 7 (paragraphe 1 à 4).
- Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998).

UNESCO

- Charte internationale de l'éducation physique et du sport (1978): voir en particulier l'article premier, intitulé : « La pratique de l'éducation physique et du sport est un droit fondamental pour tous ».
- Recommandations de la Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS) : voir en particulier la toute dernière Déclaration de MINEPS III, de Punta del Este (1999).

OMS

- Résolution 55.23 (2002) de l'Assemblée mondiale de la santé intitulée : « Alimentation, exercice physique et santé » : voir en particulier les articles 2, 3 (1) et 3 (5).
- Journée mondiale de la santé 2002, « Pour votre santé, bougez ! ».
- Convention-cadre pour la lutte antitabac, 2003.

PNUE

- Décision du Conseil d'administration du PNUE (2003) sur la Stratégie à long terme pour le sport et l'environnement : voir en particulier la section sur l'utilisation du sport pour la sensibilisation à la protection de l'environnement.

UNICEF

- Convention relative aux droits de l'enfant (1990) : voir en particulier l'article 31, qui stipule : « Tout être humain a le droit fondamental d'accéder à l'éducation physique et au sport. »

- Déclaration relative aux droits de l'enfant (1959) : *voir en particulier* le principe 7, qui stipule : « L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et à des activités récréatives, qui doivent être orientées vers les fins visées par l'éducation; la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit. »
- « Un monde digne des enfants », document final de la session extraordinaire consacrée aux enfants (2002) : *voir en particulier* les paragraphes 37 (19) et 40 (17).

Résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant la Trêve olympique

- Résolution 48/10 du 25 octobre 1993 : Année internationale du sport et l'Idéal olympique, qui a proclamé 1994 Année internationale.
- Résolution 50/13 du 7 novembre 1995 : l'Idéal olympique.
- Résolution 52/21 du 25 novembre 1997 : Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport.
- Résolution 54/34 du 24 novembre 1999 : Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport.
- Résolution 56/75 du 11 décembre 2001 : Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport.
- Résolution 55/2 du 8 septembre 2000 : Déclaration des Nations Unies pour le Millénaire (voir le paragraphe 10).

Autres instruments des Nations Unies

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979): *voir en particulier* les articles 10 g et 13 c.
- Plate-forme d'action adoptée à la Conférence mondiale des Nations Unies sur la femme à Beijing (1995): *voir en particulier* les paragraphes 85 m, 107 f et 280 d.

Autres instruments pertinents

- Conventions de Genève (1949): *voir en particulier* la CG III, article 38 (en ce qui concerne le droit des prisonniers de guerre de participer à « des exercices physiques, sports et jeux, et de bénéficier du plein air »), et la CG IV, article 94 (en ce qui concerne le droit de l'enfant à des « sports et à des jeux de plein air » en temps de guerre).
- Charte olympique du Comité international olympique : *voir en particulier* l'article 8, qui stipule : « La pratique du sport est un droit de l'homme. »
- Charte européenne du sport (1992).
- Charte européenne du sport pour tous (1975).

Annexe 3 – Vers une politique multisectorielle en faveur de l'activité physique et du « sport pour tous »

Un engagement et un soutien politiques forts à tous les niveaux constituent des conditions préalables nécessaires au développement et à la durabilité des initiatives de « sport pour tous » et d'activité

physique au sein des pays. Par conséquent, il importe que le plaidoyer vise non seulement les individus, dans le souci de changer les comportements, mais également les décideurs politiques.

Des politiques et des initiatives multisectorielles pertinentes sont nécessaires pour motiver et amener des personnes à participer aux activités sportives et physiques appropriées dans des environnements propices. Ces politiques devraient viser spécifiquement des populations qui ne sont pas suffisamment actives au plan physique, en particulier dans les zones urbaines. Un degré de priorité élevé devrait également être accordé aux enfants et aux adolescents, tant de sexe masculin que féminin, en milieu scolaire et en dehors de l'école, parce que la pratique régulière des activités physiques dans la jeunesse a un impact positif sur la santé tout au long de la vie.

Les mesures ci-après représentent des exemples d'initiatives potentielles que peuvent prendre les secteurs de développement concernés pour favoriser la pratique régulière de l'activité physique et du sport par la population, tout en veillant à assurer l'équité dans l'accès et à créer des cadres favorables. La liste de secteurs n'est pas exhaustive. Les mesures qui suivent constituent une série préliminaire de recommandations pour une planification et une mise en œuvre intersectorielles axées sur le partenariat.

Le secteur de la santé peut :

- Mener à l'échelle nationale des actions de sensibilisation, étayées par des preuves, aux avantages de l'activité physique sur la santé, la société et l'économie;
- Constituer avec d'autres parties prenantes et secteurs pertinents des réseaux pragmatiques consacrés à l'activité physique;
- Promouvoir des politiques publiques intégrées et multisectorielles;
- Former les professionnels de la santé, particulièrement dans les domaines de la fourniture de conseils en matière d'activité physique et de l'élaboration de programmes;
- Organiser des programmes spécifiques d'activité physique dans les services de santé;
- Promouvoir des programmes d'activité physique axés sur la communauté et la famille;
- Obtenir un investissement initial et mobiliser des ressources pour l'activité physique;
- Participer aux actions mondiales de promotion de l'activité physique.

Le secteur du sport peut :

- Renforcer les programmes d'activité physique et de « sport pour tous », tout en favorisant le principe selon lequel le sport est un droit humain pour tous, sans distinction de race, de classe sociale et de sexe;
- Rendre facile et pratique l'utilisation communautaire des installations locales de sport;
- Affecter une partie des fonds consacrés au développement du sport au service du développement au développement et à la promotion de l'activité physique;
- Instruire sur les bienfaits de l'activité physique dans le cadre des programmes de formation sportive;

- Plaider en faveur de la pratique de l'activité physique et du sport pour tous dans le cadre de tous les événements sportifs à caractère professionnel, amateur et scolaire;
- Organiser des programmes d'activité physique au sein des communautés;
- Utiliser l'activité physique et le sport pour promouvoir un mode de vie sain, réduire la violence et favoriser l'intégration sociale ainsi que le développement et la paix.

Les secteurs de l'éducation et de la culture peuvent :

- Renforcer les politiques nationales en matière d'éducation physique, d'activité physique et de « sport pour tous » dans les établissements scolaires;
- Mettre en œuvre suffisamment de programmes d'éducation physique par des enseignants qualifiés dans les programmes d'études;
- Créer suffisamment des aires de jeu et des installations sportives au sein des établissements scolaires;
- Mettre les installations sportives des établissements scolaires à la disposition du grand public;
- Accroître la part de l'activité physique dans les programmes et les événements culturels et de loisirs.

Les médias peuvent aider à promouvoir la pratique de l'activité physique en :

- Diffusant des informations et des messages intéressants concernant les bienfaits de l'activité physique;
- Organisant régulièrement des programmes/campagnes de promotion de l'activité physique;
- Préparant les journalistes (par ex. les journalistes sportifs, scientifiques, ou spécialistes en santé) à plaider en faveur de l'activité physique.

Le secteur de l'urbanisme peut :

- Prévoir de nombreux trottoirs et couloirs pour cyclistes sûrs;
- Prévoir des espaces ouverts, des parcs et des installations pour l'activité physique;
- Soutenir les autorités municipales ou collectivités locales dans la mise en œuvre de ces choix.

Le secteur des transports peut :

- Intensifier ses efforts en vue de réduire la vitesse des véhicules dans les villes;
- Appuyer les actions en faveur des voitures propres, en vue d'améliorer la qualité de l'air.

Les collectivités locales et les municipalités peuvent :

- Elaborer une législation et une politique locales pour soutenir l'activité physique;
- Affecter des espaces couverts et découverts pour l'activité physique, le jeu et les sports;

- Organiser des programmes communautaires;
- Soutenir des initiatives d'activité physique prises par différents secteurs et acteurs;
- Renforcer, par le biais d'actions locales, des politiques publiques nationales en appui à l'activité physique.

Les décisions de planification financière et économique devront viser à :

- Examiner sérieusement les avantages sanitaires, sociaux et économiques de l'activité physique;
- Prendre des mesures pertinentes pour allouer des ressources aux secteurs concernés;
- Encourager les secteurs public et privé à investir dans l'activité physique;
- Appuyer les programmes d'activités physiques;
- Mobiliser des fonds par l'imposition de certaines taxes (par ex. sur le tabac, l'alcool, les boissons sans alcool, etc.) en faveur des programmes d'activité physique ou autres de promotion de la santé.

Annexe 4 – Autres ouvrages à consulter

OMS

World Health Organization process for a Global Strategy on Diet, Physical Activity and Health, septembre 2002.

Journée mondiale de la santé 2002, sur le thème « Pour votre santé, bougez ! » : Fact Sheets.

Health and Development through Activity and Sport.

VNU

VNU (2001), *Below the Waterline of Public Visibility*, Rapport de la Table ronde sur le volontariat et le développement social, tenue à la Haye, aux Pays-Bas, du 29 au 30 novembre 2000.

VNU (2001), *On Volunteering and Social Development*, Réunion d'un groupe de travail d'experts des VNU.

PNUE

CIO/PNUE (2002), *Be a Champion for the Environment*, CIO : Salt Lake City.

Planète Ado, sport et environnement, n° 5, septembre/octobre 2002.

Chernushenko, D. (2001), *Sustainable Sport Management: Running an Environmentally, Socially and Economically Responsible Organization*, PNUE.

CIO/PNUE (2000), *Be a Champion for the Environment*, CIO : Sydney.

CIO/PNUE (2000), *The Olympic Movement's Agenda 21*, CIO : Lausanne.

CIO/PNUE (1997), *Manual on Sport and the Environment*, CIO : Lausanne.

ONUDDC

ONUDDCCP (2002), *Le sport au service de la prévention de l'abus des drogues*, Nations Unies : New York (peut être consulté à l'adresse: www.unodc.org/youthnet_action.html).

Connekt: The Newsletter of the Youth Network for Drug Abuse Prevention, n° 5, janvier 2002.

UNICEF

UNICEF (2003), *La situation des enfants dans le monde : la participation des enfants*, UNICEF (particulièrement le Groupe de travail 4).

UNICEF (1999), *Manuel d'application de la Convention relative aux droits de l'enfant*, UNICEF (particulièrement la section portant sur l'article 31).

Autres références

Olympic Review, décembre 1998, vol. 26 (24), Special Edition for the 50th Anniversary of the Universal Declaration of Human Rights — The Practice of Sport as a Human Right.

Vuori, I., et al. (1995), *The Significance of Sport for Society: Health, Socialisation, Economy*, document préparé pour la 8th Conference of European Ministers Responsible for Sport, Lisbonne, 17-18 mai 1995, Council of Europe Press.

La Déclaration et les Recommandations de Magglingen constituent les actes de la première Conférence internationale sur le sport et le développement, tenue à Magglingen, en Suisse, du 16 au 18 février 2003. Les textes, de même que d'autres informations complémentaires sur la question figurent sur le site Internet <http://www.sportdevconf.org>.

Annexe 5 – Sigles et abréviations

BCDPC	Bureau du Contrôle des drogues et de la prévention du crime
BCP	Bilan commun des pays
CAF	Confédération africaine de football
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CIO	Comité international olympique
CIP	Comité international paralympique
CNO	Comité national olympique
FIFA	Fédération internationale de football association
FIVB	Fédération internationale de volley-ball
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCDH	Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IAAF	Association internationale des fédérations d'athlétisme
MINEPS	Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport
MYSA	Association sportive des jeunes de Mathare
NBA	Fédération nationale de basket-ball (Etats-Unis)
NIF	Confédération norvégienne des sports et des Comités olympiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UEFA	Union des associations européennes de football
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VIH/sida	Virus de l'immunodéficience humaine/Syndrome immunodéficitaire acquis
VNU	Volontaires des Nations Unies
VSO	Organisation de Service volontaire
WHA	Assemblée mondiale de la santé
YES	Programme d'éducation de la jeunesse par le sport

Annexe 6 – Liste des participants**Coprésidents de Groupe de travail**

Conseiller spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix

M. Adolf Ogi, secrétaire général adjoint

UNICEF Mme Carol Bellamy, administrateur

Institutions spécialisées, programmes et fonds participants

OIT	Dr Giovanni di Cola, Point focal, Sport pour le développement, Universitas, coordonnateur de programme
UNESCO	Mme Mary-Joy Pigozzi, directrice, Division de la promotion de la qualité de l'éducation M. Hocine Hamid Oussedik, chef de la Section éducation préventive et sport M. Marcellin Dally, administrateur de projet, Section éducation préventive et sport
OMS	Dr Pekka Puska, directeur, Prévention des maladies non transmissibles et promotion de la santé M. Hamadi Benaziza, chef de groupe, Département de l'activité physique, de la prévention des maladies non transmissibles et de la promotion de la santé
PNUD	M. Jean Fabre, directeur adjoint, chargé de la communication Mme Aziyadé Poltier-Mutal, chargée des partenariats dans le domaine de la communication
VNU	M. André Carvalho, chef de l'élaboration de programmes et Groupe des opérations Mme Deborah Verzuu, agent de liaison
PNUE	M. Tore Brevik, représentant spécial pour le sport et l'environnement M. Wondwosen Asnake, Jeunesse et sensibilisation, Bureau régional pour l'Europe

HCR	M. Claude Marshall, consultant, Service des affaires des secteurs privé et public
UNICEF	Mme Alison Qualter-Berna, spécialiste des questions de sport pour le développement
ONUDC	M. Tim Carlsgaard, chargé de l'information, Service des relations extérieures
ONUG	M. Michael Kleiner, secrétaire particulier du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix
Bureau de M. Ogi	
Observateurs	
ONUSIDA	Mme Bai Bagasao, chef du Groupe des partenariats M. Calle Almedal, conseiller spécial, Groupe des partenariats
CIO	Mme Katia Mascagni, directrice, Département de la coopération et du développement international, Comité international olympique
Secrétariat	
Olympic Aid	M. Johann Koss, président
(Right To Play)	Dr Chloë Flutter, directeur, Politiques Mme Ann Peel, administrateur, Programmes et politiques

Notes

- ¹ Voir cet inventaire à l'adresse : www.sportdevconf.org/?cmd=8 ainsi que des informations complémentaires sur la question à l'annexe 1.
- ² Le *Manuel d'application de la Convention relative aux droits de l'enfant* de l'UNICEF (1999) souligne : « Le droit de l'enfant au jeu est souvent désigné "le droit oublié", sans doute parce qu'aux yeux des adultes il apparaît comme un luxe, plutôt qu'une nécessité de la vie. »
- ³ Cette définition générale du sport est conforme à bien d'autres définitions couramment utilisées, notamment celle employée par le Conseil de l'Europe dans la Charte européenne du sport de 1992 (article 2 *i*).
- ⁴ Il convient de noter que le sport d'élite et le « sport pour tous » sont souvent complémentaires. Voir, par exemple, la Déclaration d'Arnhem à l'occasion du 9^e Congrès mondial sur le « sport pour tous » de 2002.
- ⁵ PNUD (2002) *Rapport sur le développement humain*, p. 13.
- ⁶ R. Lalkaka (1999), "The Role of Sporting Goods Manufacture in Economic Development", étude préparée pour le Programme des Nations Unies pour le développement, présentée au Forum international olympique pour le développement, juin 1999, p. 12.
- ⁷ Voir le Plan d'action de la Table ronde à l'échelon ministériel de l'UNESCO sur le sport et la paix de Yamoussoukro, tenue en 2001.
- ⁸ UNICEF (1999), *Education pour la paix dans UNICEF*, Documents de travail (Section Education), juillet 1999.
- ⁹ Voir à l'annexe 2 le texte intégral des différents instruments internationaux en faveur du droit au sport et au jeu.
- ¹⁰ Par exemple, la Commission européenne a noté, dans sa décision de désigner 2004 comme Année européenne de l'éducation par le sport que « le sport est devenu un des phénomènes sociaux les plus marquants de l'Europe durant le XX^e siècle [et] représente aussi le tissu social le mieux structuré de la société civile européenne » (COM/2001/584 final du 16.10.2001).
- ¹¹ OMS (2002), *Rapport sur la santé dans le monde : réduire les risques et promouvoir une vie saine*, OMS : Genève.
- ¹² Les risques de maladies cardiovasculaires sont 1,5 fois plus élevés chez les personnes qui sont moins actives que recommandé, et, de manière générale, on pense que l'inactivité physique serait à la base d'environ 22 % des cas de cardiopathie ischémique et 10 à 16 % des cas de cancer du sein, du colon, et du rectum et de diabète sucré.
- ¹³ M. Pratt, C. A. Macera and G. Wang (2000), "Higher direct medical costs associated with physical inactivity", *The Physician and Sports Medicine* 28(1), CDC : Atlanta.
- ¹⁴ Santé Canada (1998), *Improving the Health of Canadians through Active Living*, Ottawa.
- ¹⁵ Cette initiative découle d'une résolution de la 55^e Assemblée mondiale de la santé sur l'alimentation, l'exercice physique et la santé (Résolution WHA 55.23, mai 2002).
- ¹⁶ J. Fabre et A. Hillmer (1998), "Common Ground: The Place of Sport in Development", document présenté au Forum international olympique pour le développement, Kuala Lumpur, 9-10 septembre 1998.
- ¹⁷ R. Shephard et R. Lavell (1994), cité dans le document préparé par le CIEPSS pour MINEPS III, Punta del Este, 30 novembre-3 décembre 1999.
- ¹⁸ K. Hardman et J. Marshall (1999), *Worldwide Survey of the State and Status of School Physical Education: Summary of Findings*, CIEPSS.

- ¹⁹ PNUE (1992), *Action 21 : la Déclaration de Rio*, PNUE.
- ²⁰ PNUD (2002), *Rapport sur le développement humain*, PNUD : New York.
- ²¹ Banque mondiale (1999), *Indicateurs du développement dans le monde*, Banque mondiale : Washington, D.C.
- ²² Universitas (2001), *Overview and Learned Lessons on Local Economic Development, Human Development, and Decent Work*, Working Paper, octobre 2001.
- ²³ Voir R. Lalkaka (1999), "The Role of Sporting Goods Manufacture in Economic Development", une étude préparée pour le Programme des Nations Unies, présentée au Forum international olympique pour le développement, juin 1999.
- ²⁴ Le rôle que peut jouer le sport dans la création d'emplois est illustré par les mesures appliquées récemment en Europe, telles que le « Plan Sport-Emplois » en France, « Sport Provides Work and Quality of Life » en Finlande, « PRINCE: Professional Development in Sport » aux Pays-Bas et « New Deal for Young People » au Royaume-Uni (voir « La stratégie européenne de l'emploi », convenue dans le cadre du Sommet de l'emploi tenu à Luxembourg en novembre 1997).
- ²⁵ ONUDC (2002), *Le sport au service de la prévention de l'abus de drogues*, Nations Unies : New York (voir à l'adresse www.unodc.org/youthnet_action.html).
- ²⁶ Central Council of Physical Recreation (UK) (2002), *Everybody Wins: Sport and Social Inclusion*, Londres.
- ²⁷ D. Sabo *et al.* (1998), *The Women's Sports Foundation Report: Sport and Teen Pregnancy*, New York.
- ²⁸ PNUE et D. Chernushenko (2001), *Sustainable Sport Management: Running an Environmentally, Socially and Economically Responsible Organization*, Ottawa.
- ²⁹ PNUE et D. Chernushenko (1994, 2000), *Greening Our Games: Running Sport Events and Facilities That Won't Cost the Earth*.
- ³⁰ En 1992, MYSA a reçu le prix « UNEP Global 500 Roll of Honour for Environmental Achievement » destiné aux organisations à vocation sportive. Les autres lauréats de ce prix sont notamment : le Comité d'organisation des Jeux olympiques de Sydney et l'Autorité de coordination olympique en 2001 pour leur engagement en faveur du développement économiquement durable et de la conception d'outils de gestion efficace de l'environnement; le Comité d'organisation des Jeux olympiques de Lillehammer et le Projet de Jeux olympiques sans danger pour l'environnement en 1994 pour avoir adopté une « approche écologique »; et l'Union des Cyclistes néerlandais (Fietzersbond) en 1992 pour avoir milité contre les modes de transport polluants.
- ³¹ VNU (2001) *Below the Waterline of Public Visibility*, Rapport de la Table ronde sur le volontariat et le développement social, tenue à la Haye, aux Pays-Bas, du 29 au 30 novembre 2000.
- ³² VNU (2001), *On Volunteering and Social Development*, Réunion d'un groupe de travail d'experts des VNU.
- ³³ Central Council of Physical Recreation (UK) (2002), *Everybody Wins: Sport and Social Inclusion*, Londres.
- ³⁴ La résolution 48/11 du 25 octobre 1993 ravive l'antique tradition grecque de l'*ekecheiria* ou la « Trêve olympique ». La dernière résolution en date prise par l'Assemblée générale des Nations Unies était la résolution 56/75 le 11 décembre 2001 intitulée « Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ».
- ³⁵ L. Zinser (2002), "Together, this team succeeds", *New York Times*, 29 août 2002.
- ³⁶ ONUSIDA (2002) *Le point sur l'épidémie du sida*, décembre 2002.
- ³⁷ ONUSIDA (2002) *Le point sur l'épidémie du sida*, décembre 2002.
- ³⁸ D. Sabo *et al.* (1998), *The Women's Sports Foundation Report: Sport and Teen Pregnancy*.